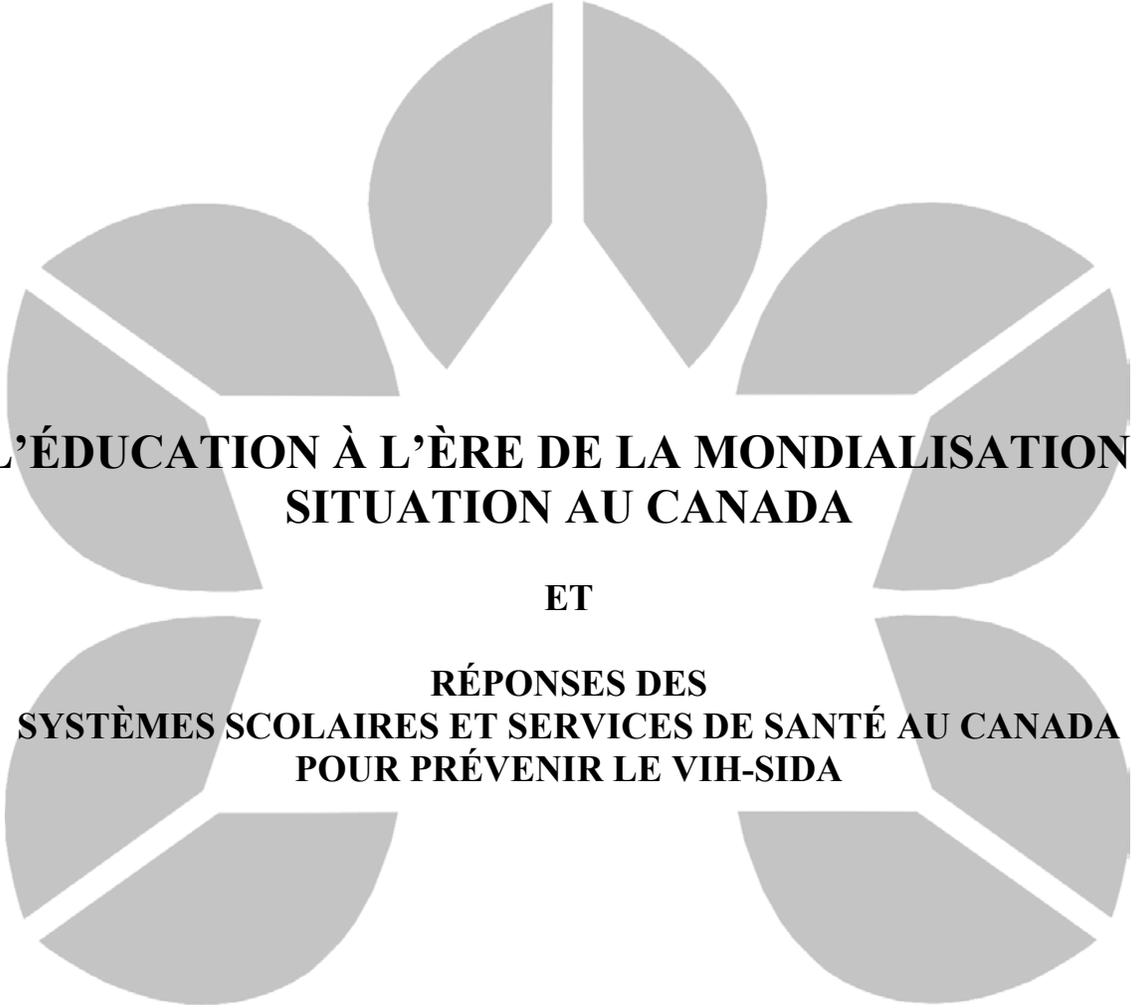


Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)



**L'ÉDUCATION À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION :
SITUATION AU CANADA**

ET

**RÉPONSES DES
SYSTÈMES SCOLAIRES ET SERVICES DE SANTÉ AU CANADA
POUR PRÉVENIR LE VIH-SIDA**

Rapport préparé pour la

14^e Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth

Thème : L'éducation à l'ère de la mondialisation – Défis en matière d'équité, Possibilités en matière de diversité

**Halifax (Nouvelle-Écosse)
Du 27 au 30 novembre 2000**

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) tient à exprimer sa reconnaissance à M^{me} Gail Larose, la rédactrice de ce rapport.

Le CMEC remercie le Gouvernement du Canada de son aide financière pour la préparation de ce rapport.

Table des matières

SOMMAIRE.....	1
GLOSSAIRE.....	3
INTRODUCTION ET SURVOL DE L'ÉDUCATION AU CANADA.....	4
<i>Éducation préscolaire</i>	5
<i>Enseignement primaire et secondaire</i>	5
<i>Enseignement postsecondaire</i>	6
<i>Conseil des Ministres de l'Éducation (Canada)</i>	8
<i>Gouvernement du Canada</i>	8
POLITIQUES D'ÉDUCATION POUR UN NOUVEAU MILLÉNAIRE.....	9
ÉVOLUTION DES BESOINS.....	12
<i>Accessibilité</i>	12
<i>Équité</i>	14
<i>Diversité</i>	18
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EN ÉDUCATION.....	20
ÉVOLUTION DES PROGRAMMES ET FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT.....	24
INDICATEURS ACTUELS DE L'ÉDUCATION.....	28
<i>Contexte général</i>	28
<i>Mobilité et immigration</i>	29
<i>Enfants de milieux pauvres</i>	29
<i>Niveau de scolarité</i>	29
<i>Établissements</i>	29
<i>Éducatrices et éducateurs</i>	30
<i>Participation à l'éducation formelle</i>	30
<i>Financement de l'éducation</i>	32
<i>Endettement des étudiants au niveau postsecondaire</i>	32
<i>Technologies de l'information et des communications dans les écoles</i>	33
<i>Résultats en éducation</i>	34
<i>Équité</i>	34
<i>Situation sur le marché du travail</i>	35

NOUVELLES STRATÉGIES	36
<i>Initiatives en matière d'éducation continue</i>	36
<i>Enrichissement des programmes de formation</i>	37
<i>Programmes d'emplois pour les étudiants et les jeunes</i>	38
<i>Établissements privés d'enseignement postsecondaire</i>	39
<i>Activités internationales</i>	39
<i>Promotion de l'éducation à l'étranger</i>	40
<i>Partenariats et partage</i>	41
POSSIBILITÉS ET DIFFICULTÉS À VENIR	43
<i>Distance</i>	43
<i>Technologie</i>	43
<i>Exode des cerveaux</i>	43
<i>Financement</i>	44
<i>Identité culturelle</i>	45
<i>Nouveaux partenariats pour de nouvelles compétences</i>	45
CONCLUSION	47
RESSOURCES DE L'HYPERTOILE	48

L'ÉDUCATION À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION : SITUATION AU CANADA

SOMMAIRE

Le Conseil des Ministres de l'Éducation (Canada) a préparé le présent rapport national en vue de la 14^e Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, qui aura lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse (Canada) en novembre 2000, sous le thème « **L'éducation à l'ère de la mondialisation : Défis en matière d'équité, possibilités en matière de diversité** ». Le rapport résume l'évolution suivie par l'éducation dans les provinces et les territoires canadiens depuis cinq ans et décrit certaines des méthodes adoptées à l'orée du nouveau millénaire. Le CMEC tient à remercier les provinces, les territoires, les ministères fédéraux et les ONG de leur participation si essentielle à une description intégrale de la vaste mosaïque que représente l'éducation au Canada.

Le Canada est un pays nordique de l'hémisphère occidental. Par sa masse continentale, il se classe au deuxième rang des pays du monde. Il est riche d'une population culturellement diverse de 30 millions de personnes dont trois pour cent d'autochtones, et de deux langues officielles, le français et l'anglais. Le Canada est une fédération de dix provinces et de trois territoires, chacune de ces unités étant responsable de l'éducation au sein du système fédératif du partage des pouvoirs établi par la constitution. Le Canada n'a pas de ministère, de bureau ou d'office central de l'éducation.

L'information est l'un des fondements de l'apprentissage à vie. Or, dans ce village planétaire qui se fait jour, c'est par la technologie qu'elle est désormais accessible. Par ailleurs, les besoins des employeurs évoluent plus vite que les systèmes d'éducation et de formation peuvent s'adapter. Les compétences de base nécessaires au XXI^e siècle dépassent le cadre de la lecture, de l'écriture et des mathématiques pour englober l'information, les médias et les technologies, sans compter la pensée critique.

Tous les ministères provinciaux et territoriaux prévoient utiliser les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) pour aider les élèves à acquérir ces compétences qui leur permettront une participation pleine et entière à une société du savoir de plus en plus complexe. En règle générale, c'est au secondaire que les ordinateurs sont le plus accessibles. Ainsi, en février 1999, on comptait un ordinateur pour neuf élèves du primaire, contre un pour huit au premier cycle du secondaire et un pour sept du second cycle du secondaire.

La géographie façonne encore substantiellement la réalité canadienne. La progression rapide des communications électroniques ne limite plus l'accessibilité de l'éducation dans le temps et l'espace. Cependant, les nouvelles technologies de l'information et des communications sont assorties de difficultés propres, comme le risque d'assimilation culturelle et la nécessité, pour les éducateurs et pour les jeunes, de maîtriser l'informatique.

Les enfants et les jeunes qui fréquentent l'école vont vivre la majeure partie de leur vie au XXI^e siècle. Ce monde nouveau exige d'eux une formidable capacité de s'adapter, de

communiquer, de résoudre des problèmes et de créer, toutes compétences appelant la modernisation des programmes d'études actuels, comme en témoignent les profondes réformes actuellement en cours dans un certain nombre de provinces et de territoires.

Déjà élevés selon les normes internationales, le niveau de scolarité moyen au Canada a continué de progresser au cours des années 90. En effet, un nombre plus grand de Canadiens et de Canadiennes terminent leurs études secondaires et un nombre croissant de diplômés entreprennent des études supérieures. Beaucoup d'adultes se recyclent ou poursuivent leur scolarité. En 1998, environ 1,4 million de Canadiennes et de Canadiens âgés de 25 ans ou plus étaient inscrits à des programmes d'éducation formels.

L'éducation représente actuellement le second poste des dépenses publiques au Canada, après la santé. En 1998-1999, on estimait à 60,5 milliards de dollars canadiens la somme consacrée à l'éducation, soit un peu moins de 2000 dollars par personne. En 1995, le Canada était deuxième parmi les pays du G-7 pour le chiffre des dépenses en éducation par élève, juste derrière les États-Unis. Sources publiques et privées confondues, elles s'élevaient à 6396 \$US.

Au Canada, l'éducation a pour mission d'initier les élèves au monde de la culture et de les préparer à leur rôle dans une société d'adultes. Elle doit les rendre capables de jugements réfléchis et d'actions responsables, leur donner l'ouverture d'esprit dont ils auront besoin pour relever le défi de la mondialisation et leur assurer la capacité de s'adapter aux changements qui surviendront sur leur chemin.

GLOSSAIRE

Autochtones	Désigne les Premières nations, les Inuits, les Métis ainsi que les Indiens (individus et groupes) non inscrits du Canada.
Bande	Collectivité distincte occupant une ou plusieurs réserves, soit des parcelles de terrain mises de côté à son usage et à son profit, dont les membres ont habituellement des antécédents linguistiques et culturels communs.
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel de la province de Québec, dont la fréquentation précède l'admission à l'université ou l'entrée sur le marché du travail.
Collège communautaire	Établissement d'enseignement postsecondaire dont la fréquentation mène à un diplôme ou un certificat étroitement lié à l'économie de la collectivité où il se trouve.
Fédéral	Désigne le gouvernement central du Canada.
Indien de plein droit	Voir Indien inscrit.
Indien inscrit	Personne inscrite ou ayant droit d'être inscrite comme Indien en application de la <i>Loi sur les Indiens</i> et dont la reconnaissance à ce titre est le statut d'Indien inscrit (voir aussi Indien de plein droit).
Mi'kmaq	Première nation établie dans l'est du Canada (Nouvelle-Écosse).
Nisga'a	Première nation établie dans l'ouest du Canada (Colombie-Britannique).
Premières nations	Les 626 collectivités reconnues par la <i>Loi sur les Indiens</i> .
Provincial	Désigne l'une des dix unités politiques autonomes de la fédération canadienne.
Réserve	Parcelle de terrain mise de côté (ou « réservée ») à l'usage et au profit d'une Première nation entière. Les membres des Premières nations n'ont effectivement aucun droit de propriété individuel, sauf sous réserve de la <i>Loi sur les Indiens</i> .
Territoire	L'une des trois étendues autonomes situées dans le grand Nord canadien (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) et disposant d'une assemblée élue.

INTRODUCTION ET SURVOL DE L'ÉDUCATION AU CANADA

Le Canada est un pays nordique de l'hémisphère occidental. Par sa masse continentale, il se classe au deuxième rang des pays du monde. Il est riche d'une population culturellement diverse de 30 millions de personnes, dont trois pour cent d'Autochtones. La majeure partie de la population vit dans les régions urbaines proches de la frontière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le reste étant réparti dans une variété de régions, d'un océan à l'autre. Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais, langue maternelle d'environ 26 p. 100 et de 61 p. 100 de la population, respectivement. La plupart des francophones vivent au Québec, où ils représentent 85 p. 100 de la population, mais il s'en trouve également au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Au Canada, l'éducation est offerte dans les deux langues officielles, dans une plus ou moins grande mesure selon la région.

Politiquement, le pays est une fédération de dix provinces et de trois territoires, chacune de ces unités étant responsable de l'éducation au sein du système fédératif du partage des pouvoirs établi par la constitution. En effet, la *Loi constitutionnelle de 1867* détermine entre autres que « [d]ans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Le Canada n'a donc pas de ministère ou de bureau central de l'éducation. Le Conseil des Ministres de l'Éducation (Canada) fournit aux ministres de l'Éducation une tribune de discussion sur toutes affaires d'intérêt commun. Il favorise le partage d'information et représente l'éducation canadienne sur la scène internationale.

Sur le plan économique, le Canada est une nation forte et très développée, membre du Groupe des huit G-8 et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). L'économie canadienne est passée en quelques décennies d'une assise composée essentiellement de l'agriculture et de l'exploitation des ressources à l'industrialisation et à la technologie. Un ralentissement marqué au début des années 90 a porté l'attention générale sur la réduction du déficit et des dépenses gouvernementales, appelant une exécution plus rentable et plus responsable des programmes. L'éducation est toutefois restée un investissement prioritaire des gouvernements, traduisant ainsi l'engagement ferme de la population canadienne à l'égard de l'apprentissage. Les dépenses en éducation, tous paliers confondus, représentent 7 p. 100 du produit intérieur brut du pays, soit plus que dans les autres pays du G-8.

L'éducation est vue comme un atout précieux pour toute la population canadienne. Dans une société fortement compétitive comme celle-ci, en effet, le diplôme d'études secondaires améliore grandement les chances d'emploi, mais la poursuite d'études collégiales ou universitaires est aussi fortement souhaitable. L'obtention de grades, de diplômes ou de certificats est passée de 44 à 59 p. 100 de 1981 à 1991 chez les 25 à 34 ans. La durée moyenne des études chez les 15 ans et plus est maintenant de 12,5 ans, contre 11,3 en 1976. On estime que 40 p. 100, à peu près, des emplois offerts au Canada exigent au moins 16 ans d'éducation formelle.

Malgré des structures et des établissements propres aux provinces et aux territoires, selon les circonstances particulières imposées par l'étendue du pays et la diversité du patrimoine historique et culturel, les treize systèmes éducatifs sont plus semblables que différents. Tous ont une structure en trois paliers, soit le primaire, le secondaire et le postsecondaire. Tous offrent gratuitement une scolarité primaire et secondaire obligatoire. L'éducation postsecondaire est

fournie par des universités, des collèges, des collèges communautaires, des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ou des instituts techniques.

Les trois territoires du Nord (Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut) ont la responsabilité de leurs services d'éducation en vertu d'une loi fédérale. Le gouvernement du Canada y finance l'éducation, chacun ayant par ailleurs son propre ministère de l'éducation et la responsabilité de gérer la prestation des services. Par ailleurs, bien que la constitution confère aux provinces le pouvoir de légiférer en matière d'éducation, le gouvernement fédéral veille à l'éducation des Indiens inscrits et des Inuits, à l'exception des Cris, des Inuits et des Naskapis du Québec, dont l'éducation relève de la province. Le gouvernement fédéral a également compétence en ce qui concerne la formation des membres des Forces armées et de la Garde côtière et au sein des services correctionnels (pénitentiaires).

Dans toutes les provinces comme dans les territoires, les membres des conseils ou commissions scolaires (conseils consultatifs de parents auprès des districts dans le cas du Nouveau-Brunswick) sont élus par scrutin. Les pouvoirs et obligations de ces conseils sont définis par les lois provinciales ou territoriales et sont en général assez semblables d'un bout à l'autre du pays. Ils consistent dans la plupart des cas à mettre les programmes d'études en application, à gérer les réseaux scolaires, à réunir les ressources financières requises, à présenter les projets d'immobilisation et autres grands projets d'investissement et à assurer la dotation en personnel.

Éducation préscolaire

Les programmes d'éducation préscolaire – ou maternelles – relèvent des autorités compétentes provinciales ou territoriales, s'étendent sur un an et s'adressent aux enfants de 5 ans. Ils sont offerts dans toutes les provinces et dans les territoires à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

Enseignement primaire et secondaire

Dans chaque province et chaque territoire se trouve un ministère responsable de l'enseignement primaire et secondaire. L'éducation publique est gratuite pour toutes les citoyennes et tous les citoyens canadiens qui sont résidents permanents, de la maternelle à la fin du secondaire (à laquelle l'élève parvient normalement à l'âge de 18 ans). La fin de la scolarité obligatoire varie d'une juridiction à l'autre. En règle générale, les jeunes sont tenus de fréquenter l'école de l'âge de 6 ans à l'âge 16 ans.

Toute école privée ou indépendante peut offrir des services d'éducation dans une province ou un territoire à condition d'obéir aux normes générales prescrites par les autorités compétentes. Solution de rechange aux établissements financés par les deniers publics, la plupart des écoles privées suivent de près les programmes et les critères de sanction des études du ministère de l'éducation de la province ou du territoire. Ils fonctionnent toutefois indépendamment du réseau public et imposent des droits de scolarité. Cinq gouvernements provinciaux (ceux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan) accordent une certaine assistance financière à ces écoles privées.

L'enseignement primaire représente six à huit ans de scolarité obligatoire dans la plupart des juridictions. Suit l'enseignement secondaire, où un vaste éventail de programmes professionnels (préparatoires au marché du travail) ou généraux sont offerts. Les premières années restent

consacrées à des disciplines obligatoires, assorties de quelques disciplines au choix. Au cours des dernières années du secondaire, le nombre de matières obligatoires est réduit pour permettre aux élèves de consacrer plus de temps aux programmes spécialisés qui les préparent au marché du travail ou aux cours dont ils et elles ont besoin pour satisfaire aux critères d'admission du collège communautaire ou de l'université de leur choix. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui réussissent un nombre désigné de cours obligatoires et de cours à option.

Le point de transition entre le primaire et le secondaire varie d'une province ou d'un territoire à un autre. Certains conseils ou certaines commissions scolaires divisent la séquence primaire-secondaire regroupant par exemple dans certains établissements la maternelle à la sixième année, dans d'autres les trois premières années du secondaire (premier cycle du secondaire) et dans d'autres encore les quatrième et cinquième années du secondaire (second cycle). Au Québec, l'élève qui termine le secondaire compte 11 années d'études.

Enseignement postsecondaire

Une fois le secondaire terminé avec succès, l'élève peut demander son admission dans un collège communautaire, une université ou tout autre établissement où il souhaite poursuivre son éducation.

Les élèves du Québec, ayant onze années de scolarité au lieu des douze des autres juridictions à la fin du secondaire, doivent obtenir un diplôme d'études collégiales avant d'être admis à l'université. Les collèges en question (appelés cégeps pour collèges d'enseignement général et professionnel), offrent des programmes généraux qui mènent à l'université et des programmes de formation technique dont la suite logique est le marché du travail. En 1997-1998, toutefois, 21,9 p. 100 des diplômés de la formation technique sont entrés à l'université. En Ontario, les élèves doivent actuellement suivre six cours préuniversitaires avant d'être admis à l'université. Ils peuvent suivre des cours qui constituent un semestre supplémentaire ou faire une année de plus après la fin du secondaire. Cette année supplémentaire est toutefois en voie de disparition depuis septembre 1999, étant donné l'introduction d'un nouveau programme d'études secondaires en quatre ans.

L'enseignement postsecondaire est offert par des établissements publics ou privés. Les collèges techniques et professionnels, les collèges communautaires, les cégeps et les instituts techniques offrent des programmes d'éducation continue et des programmes visant l'acquisition de compétences nécessaires à une carrière dans le monde des affaires, des arts appliqués, de la technologie, des services sociaux et certaines sciences de la santé. Les programmes ont une durée de six mois à trois ans. Il existe aussi des collèges professionnels dans la plupart des provinces. En règle générale, les collèges décernent des diplômes ou des certificats; les collèges communautaires ne décernent pas de grades, cette fonction étant l'apanage des universités. En 1995-1996, l'Alberta a lancé un projet de démonstration permettant aux collèges et aux instituts techniques de décerner des « diplômes d'études appliquées » pour améliorer la préparation des élèves à une carrière.

En collaboration avec le monde des affaires, l'industrie et les employeurs, bon nombre de collèges communautaires offrent des services de perfectionnement professionnel ou des programmes spécialisés en haute technologie. Les programmes de formation technique et

technologique préparent les élèves à un poste dans la fonction publique, dans les secteurs de la santé ou du bien-être social, à un métier, dans l'industrie ou l'agriculture, dans les secteurs des ressources marines et naturelles ou à un emploi de technicienne ou de technicien supérieur. Les certificats sanctionnent la réussite de programmes requérant un ou deux ans d'études (soit 24 à 30 semaines). Les programmes de deux ou trois ans mènent à un diplôme. Dans certaines provinces, des programmes de quatre ans (universitaires plutôt que techniques) sont offerts.

Les élèves des collèges communautaires de Colombie-Britannique peuvent faire deux ans de cours menant à un programme de baccalauréat dans certaines universités. Soixante crédits d'un programme de passage à l'université d'une durée de un ou de deux ans dans un collège, un collège universitaire ou un institut rendent admissibles aux grades d'associé en arts ou en sciences décernés par ces établissements. Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études font ensuite la troisième et la quatrième années du programme dans un collège universitaire ou une université, ce qui les mène à un grade universitaire. Il existe depuis longtemps un système officiel de transfert de crédits en Colombie-Britannique, qui facilite la transférabilité des crédits d'enseignement postsecondaire entre les collèges, les collèges universitaires, les instituts et les universités de la province. Les collèges universitaires d'Alberta offrent aussi des programmes de passage à l'université. Dans beaucoup d'autres provinces, toutefois, le transfert des crédits de collège à collège ou de collège à université n'est pas automatique. Une fois l'admission demandée, les autorités étudient les acquis antérieurs puis déterminent s'il y a lieu de créditer une partie ou la totalité. Beaucoup de collèges offrent maintenant des diplômes d'études supérieures dans des domaines spécialisés exigeant un grade ou un diplôme préalable. En Ontario, par exemple, 11 000 candidats et candidates à l'admission des collèges communautaires, en 1998, avaient fait des études universitaires.

Les programmes menant à des grades sont offerts par les universités et d'autres établissements. La plupart des universités canadiennes, et surtout celles des grandes villes, en proposent une large gamme dans de nombreux domaines, jusqu'au doctorat inclusivement. D'autres se sont spécialisées dans certains champs d'études. Il existe en outre des instituts spécialisés non affiliés à des universités mais offrant des programmes universitaires par correspondance ou d'autres formes de formation à distance.

Beaucoup d'universités canadiennes offrent des programmes de premier cycle (menant à un baccalauréat ou à un premier grade professionnel) et des études de deuxième ou de troisième cycle (soit une maîtrise ou un doctorat). Certaines ne dépassent pas le baccalauréat. Par ailleurs, la plupart offrent des programmes d'une durée de un à trois ans menant à un diplôme ou à un certificat.

Le baccalauréat prend trois ou quatre ans, selon le programme. Certaines universités accordent un baccalauréat général au bout de trois ans et exigent une quatrième d'année d'études avant de décerner un baccalauréat spécialisé. D'autres exigent quatre années d'études, pour le baccalauréat général comme pour le baccalauréat spécialisé. L'obtention d'un grade professionnel (en génie ou en architecture, par exemple) peuvent prendre jusqu'à cinq ans.

La maîtrise exige au moins une à trois années d'études après l'obtention du baccalauréat dans une même discipline ou dans un domaine connexe. Certains programmes exigent la rédaction

d'une thèse ou un stage. Le doctorat demande généralement au moins trois années d'études après l'obtention de la maîtrise. La plupart des étudiants et étudiantes prennent toutefois plus de temps, la moyenne étant de quatre ou cinq ans. Le doctorat implique recherche, rédaction, présentation et défense d'une thèse en plus de la réussite de certains cours.

Le Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais. L'immigration modifie toutefois le tissu culturel et social du pays, qu'elle étend au-delà de ces deux langues. Environ 60 p. 100 des immigrantes et immigrants de fraîche date ayant moins de 18 ans ne parlent ni le français ni l'anglais. L'Ontario, par exemple, reçoit plus de 50 p. 100 d'enfants et de jeunes immigrants. Une diversité culturelle et linguistique croissante se fait jour dans beaucoup de centres urbains du Canada, comme Toronto, Vancouver et Montréal. Ces élèves exercent sur les systèmes d'éducation des pressions particulières appelant la prestation de programmes d'anglais et de français, langues secondes, ainsi que des services améliorés d'aide et de conseils. L'anglais reste la langue prédominante des foyers canadiens où vivent des enfants d'âge scolaire à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick. Au Québec, 85 p. 100 des ménages parlent français. Au Nouveau-Brunswick, la proportion est d'environ un tiers.

Beaucoup d'autres langues se parlent au Canada, surtout depuis que l'immigration a pour principales sources l'Afrique et l'Asie plutôt que l'Europe. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec, de 5 à 10 p. 100 des ménages, environ, parlent une langue autre que le français ou l'anglais. Dans les Territoires du Nord-Ouest, près de 40 p. 100 des ménages ne parlent aucune des langues officielles mais diverses langues autochtones qui ont statut officiel dans cette région.

En résumé, le Canada est un pays où fleurit la diversité culturelle et dont la population privilégie l'éducation. Le XXI^e siècle amène plusieurs défis essentiels dont la réduction de la dette publique, la réorientation des dépenses publiques et l'adaptation aux conséquences de la mondialisation. Les systèmes d'éducation, en particulier, doivent s'accommoder de ce contexte ainsi que des besoins variés de sa population étudiante, des parents et de la collectivité.

Conseil des Ministres de l'Éducation (Canada)

Le Conseil des Ministres de l'Éducation (Canada) ou CMEC a été créé en 1967 par les ministres de l'Éducation et leurs gouvernements respectifs. Comme le système d'éducation relève de chaque province ou territoire, il est le seul instrument qui permette aux ministères de travailler collectivement.

Le CMEC stimule la collaboration entre provinces et territoires par un vaste éventail d'activités aux paliers primaire, secondaire et postsecondaire. Instrument des ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation, le CMEC est le principal moyen de consultation sur toutes affaires d'intérêt commun. Il représente en outre le domaine de l'éducation au Canada sur la scène internationale, assure une liaison avec différents ministères fédéraux et collabore avec d'autres organisations nationales vouées à l'éducation.

Gouvernement du Canada

Les provinces et les territoires canadiens sont responsables de tous les ordres d'enseignement. Depuis la confédération, toutefois, et surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale, le

gouvernement du Canada (gouvernement fédéral) apporte un appui substantiel aux objectifs communs du fédéral, des provinces et des territoires en matière de perfectionnement des ressources humaines, reconnaissant le rôle essentiel des collèges et des universités dans l'édification d'une main-d'œuvre professionnelle. Cette dernière est en effet un ingrédient indispensable de la bonne marche de l'économie nationale. Autre motif de la participation du gouvernement fédéral : la volonté de faire en sorte que la population canadienne de toutes les régions ait également accès à l'enseignement postsecondaire et à diverses possibilités d'apprentissage. C'est ce qui explique l'intérêt du gouvernement fédéral à accroître l'accessibilité des études postsecondaires ainsi que la mobilité des étudiants et étudiantes au Canada et à l'étranger.

POLITIQUES D'ÉDUCATION POUR UN NOUVEAU MILLÉNAIRE

Selon les anciens du peuple déné, l'enfant naît un tambour à la main. Il tient ainsi le savoir, les capacités et les perspectives accumulés par le peuple déné. Ce tambour assure la perpétuation de la nation déné. L'enfant devient la collectivité et la collectivité est l'avenir du peuple. L'enfant, donc, est l'avenir.

Programme d'études dene kede, Territoires du Nord-Ouest

En ce début du XXI^e siècle, la technologie et la mondialisation changent la structure de nos foyers, de nos milieux de travail et de nos collectivités. Les parents participent plus à l'éducation formelle de leurs enfants et les aident à devenir des apprenants autonomes. Les travailleuses et les travailleurs doivent s'adapter à de nouveaux emplois fondés sur la technique et la connaissance. Pour arriver à prospérer au sein de nos collectivités, il nous faut tous décoder de vastes sommes d'information provenant d'institutions sociales et de spécialistes divers.

Le passage à une économie planétaire fondée sur la connaissance a fait du capital humain une ressource de plus en plus précieuse. Dans ce contexte, la mobilité des segments les mieux éduqués de la population gagne en importance. L'éducation joue un rôle essentiel dans le développement d'individus et d'une société. Il faut donc ménager des milieux d'apprentissage et de recherche interdisciplinaires et internationaux liés par l'information. La force et la prospérité de l'économie reposent sur l'existence d'une main-d'œuvre scolarisée, capable d'utiliser la connaissance pour innover.

La perception traditionnelle de la vie, du travail et de l'apprentissage est constamment remise en question par l'introduction rapide de nouvelles techniques dans toutes les facettes de la vie. La réalité professionnelle implique plusieurs changements d'emplois au cours de la vie active. Partout, les adultes se recyclent ou acquièrent de nouvelles habiletés au travail, dans les collèges et les universités, auprès de services communautaires ou à domicile. L'apprentissage (recyclage, préparation à une nouvelle carrière, passe-temps ou enrichissement personnel) est l'affaire d'une vie.

Le ministère fédéral du Développement des ressources humaines du Canada (DRHC) s'est engagé à faire en sorte que toute la population canadienne puisse apprendre, puisque l'éducation

et l'apprentissage dotent les Canadiens et Canadiennes des habiletés nécessaires à une participation pleine et entière à la vie économique et sociale. La maîtrise de compétences de base est une question d'importance grandissante, qui préoccupe d'ailleurs les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes montre que 48 p. 100 des Canadiens et Canadiennes de 16 ans et plus n'ont pas ce qu'il faut pour composer efficacement avec tous les différents aspects de la vie. Par l'intermédiaire du Secrétariat national à l'alphabétisation, le gouvernement fédéral collabore avec un vaste réseau de partenaires, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux, des associations bénévoles, le monde des affaires, les associations d'alphabétisation et les ministères fédéraux, à rehausser le niveau d'alphabétisation de la population. Les programmes d'alphabétisation relèvent toutefois des provinces.

Consciente que l'éducation permet à la population de participer aux débats qui la touchent et qui touchent la société, l'Assemblée des Premières nations du Canada (APN) voudrait que les systèmes d'éducation soient fondés sur la collectivité et gérés par cette dernière. Elle préconise des stratégies nationales d'éducation axées sur les besoins et les objectifs de chacune des Premières nations, et pousse à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale qui remettrait à chaque communauté la responsabilité de l'éducation. L'APN estime en outre que l'éducation des Premières nations doit englober les valeurs propres aux collectivités autochtones, préserver les langues et les cultures autochtones et stimuler la participation active des parents et des membres de la collectivité à l'éducation et à la gestion des écoles, à l'élaboration des normes de contenu et de qualité des programmes de même qu'à la prestation des services.

Une bonne part des provinces et territoires réagissent à la mondialisation en rehaussant les normes d'excellence en éducation et en adoptant des méthodes qui en assurent l'efficacité, la rentabilité et la transparence. En février 1999, le CMEC publiait le *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada* (publié sur le site web du CMEC, à <http://www.cmec.ca>), qui couronnait les discussions entre neuf provinces et les Territoires du Nord-Ouest (le Québec et le Yukon étant observateurs) sur une palette de questions, parmi lesquelles la qualité et la responsabilisation figuraient en bonne part.

La population, en effet, attend beaucoup de l'éducation publique, à tous les niveaux. L'Association canadienne des commissions et conseils scolaires regroupe les commissions et conseils scolaires locaux qui, partout au Canada, ont pour tâche d'affecter le financement accordé par les provinces à la mise en œuvre des programmes d'éducation. Les conseils et commissions scolaires sont donc responsables de l'application de la réglementation provinciale et de l'utilisation responsable des revenus. Étant ainsi responsables devant les collectivités, ils ont une forte incidence sur les résultats et la réussite des élèves.

En Ontario, les réformes qui touchent le secteur de l'éducation depuis 1995 visent avant tout l'excellence, le rehaussement du taux de réussite des élèves et l'obligation de résultats à l'égard des parents et des contribuables. C'est dans ce but que la Commission d'amélioration de l'éducation de l'Ontario collabore avec les conseils scolaires à l'adaptation des structures du système d'éducation. La province s'est dotée d'un Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui fait passer des épreuves provinciales dans les disciplines de base, encourage la

participation de l'Ontario aux évaluations nationales et internationales des élèves et contribue au rehaussement de la qualité du système.

Dans cette perspective, l'instauration du programme d'indicateurs clés du rendement au secteur postsecondaire vise à mesurer la relation entre les programmes offerts par les universités et les collèges communautaires d'une part et les possibilités d'emplois qui s'ouvrent aux diplômés. L'augmentation du financement des programmes semble liée à l'augmentation de la diplomation et du taux de placement ainsi qu'à l'accroissement de la satisfaction des étudiants et des employeurs.

Conformément à une directive du Vérificateur général, des indicateurs clés du rendement ont aussi été élaborés en Colombie-Britannique, afin d'évaluer dans quelle mesure les établissements d'enseignement postsecondaire atteignent les objectifs de pertinence, de qualité, d'accessibilité, d'abordabilité et de transparence fixés dans le document intitulé *Charting a New Course - A Strategic Plan for the Future of British Columbia's College, Institute and Agency System*, publié en 1996. Les universités s'emploient encore à élaborer une structure de responsabilisation qui articule les résultats attendus de ce secteur par le gouvernement.

Le Québec s'est récemment doté d'une nouvelle politique à l'égard des universités. Cette politique reprend les grands thèmes débattus sur la scène internationale, c'est-à-dire l'accessibilité, la qualité de l'enseignement, l'excellence de la recherche, les réponses aux besoins de la société et l'ouverture sur le monde. La répartition des fonds publics entre les universités tiendra compte de ces orientations et sera fondée sur une gestion rationnelle des ressources et des services offerts

Toujours dans le domaine des politiques, le Yukon s'apprête à effectuer le premier examen décennal de sa loi sur l'éducation (*Education Act*), un document unique tant pour le mécanisme de consultation qui a présidé à son élaboration (des centaines de résidents du Yukon ont participé) que par le fait que le Yukon est le premier endroit au Canada à reconnaître les droits des minorités enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et à prendre des dispositions législatives spéciales à l'intention des élèves qui ont des besoins particuliers.

La Nouvelle-Écosse a adopté en 1996 une nouvelle loi sur l'éducation (*Education Act*) qui allait donner lieu à un certain nombre de réformes de l'éducation, dont une restructuration, la fusion de divers conseils scolaires et l'instauration de conseils d'école. Parmi les amendements prévus à la loi figurent l'essai d'un nouveau modèle de gestion dans un conseil scolaire et l'élection d'un représentant de la population afro-canadienne dans chacun des six conseils scolaires anglophones de la province. Ce dernier changement relève d'une stratégie visant à faire en sorte que la population africaine de Nouvelle-Écosse bénéficie d'un milieu d'apprentissage qui lui soit favorable.

Pour promouvoir l'apprentissage à vie, l'Alberta a réuni en un ministère de l'apprentissage les anciens ministères responsables de l'éducation de base, de l'éducation postsecondaire, des stages et de la formation industrielle. Des initiatives comme l'instauration de programmes en technologies de l'information de la maternelle à la fin du secondaire, Campus Alberta et les programmes d'études appliquées (alternance travail-études) répondent aux besoins des

apprenantes et des apprenants. Le financement des études postsecondaires en fonction des indicateurs clés du rendement assurent qualité et innovation.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer un plan de réalisation du Plan d'action national pour les enfants, une politique gouvernementale qui vise à éliminer la pauvreté chez les enfants. Depuis trois ans, l'Association canadienne des commissions et conseils scolaires explore la question, cherchant comment les conseils et commissions scolaires locaux peuvent améliorer les résultats des enfants qui vivent dans la pauvreté. La publication en 1999 de *Poverty Interventions Profile* (la version française, intitulée *Profil d'intervention en matière de pauvreté : partenaires dans l'action* paraîtra sous peu) leur a fourni un modèle de programme d'intervention.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) finance par ailleurs un certain nombre d'initiatives du CMEC, dont les volets accessibilité et recherche du projet touchant les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire; le Programme des indicateurs de rendement scolaire (PIRS) et le Programme des indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE). Ces projets visent tous l'accroissement de la transparence et l'édification de l'expertise canadienne dans la mise au point d'indicateurs mettant en lumière les résultats de l'éducation. DRHC appuie ces projets par toute une gamme de programmes de financement étant donné leur contribution : 1) à l'acquisition par la population canadienne des connaissances et des compétences nécessaires à une présence concurrentielle sur la scène économique mondiale; et 2) à l'édification au Canada d'une base de connaissances sur le capital humain.

On trouvera dans les sections suivantes un résumé de politiques particulières sur l'accessibilité, l'équité, la diversité, la technologie, les programmes et la formation du personnel enseignant.

ÉVOLUTION DES BESOINS

Accessibilité

Les systèmes d'éducation servent-ils toute la population étudiante? L'inégalité des chances brime la capacité des individus de participer pleinement et efficacement à la concurrence qui se livre sur le marché de l'emploi, aux débats sur les questions qui les affectent et à la société en général. Or, les obstacles sont nombreux. Certains découlent de la situation économique de l'individu, d'autres de sa situation familiale et d'autres encore de divers handicaps.

Les obstacles à l'éducation et à l'apprentissage ne sont pas toujours d'ordre financier. Pour en savoir plus sur la façon dont les familles préparent leurs enfants à la poursuite d'études postsecondaires sur les plans culturel, financier et social, le Canada a procédé à une enquête sur les méthodes de planification des études. Le but était de cerner les facteurs qui déterminent la poursuite d'études supérieures et d'infléchir les politiques à venir en vue d'améliorer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire.

Le discours du budget de 1998 annonçait, entre autres, plusieurs mesures fédérales visant à encourager les Canadiens et les Canadiennes à épargner pour financer leurs études postsecondaires et celles de leurs enfants. La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances contenait plusieurs mesures nouvelles comme la possibilité de retirer des régimes enregistrés

d'épargne-retraite (REER), sans verser d'impôts, une somme pouvant atteindre 10 000 \$CAN par année, jusqu'à concurrence de 20 000 \$CAN au total et la nouvelle Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), destinée à encourager la famille à mettre de l'argent de côté pour l'éducation postsecondaire de leurs enfants. Le gouvernement du Canada offre de fait une SCEE équivalant à 20 p. 100 des contributions versées à un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) jusqu'à concurrence de 7200 \$CAN par enfant.

Par ailleurs, un rapport publié en 1997 par Développement des ressources humaines Canada révélait que le degré de participation au marché du travail et l'inaccessibilité de programmes de formation peuvent nuire considérablement à l'apprentissage. C'est pourquoi nos systèmes d'éducation doivent soutenir les étudiants et étudiantes qui affrontent des difficultés particulières au moyen de programmes relatifs aux besoins particuliers et de programmes linguistiques en plus de sensibiliser à l'incidence possible des caractéristiques culturelles et linguistiques des systèmes sur les apprenants et les apprenantes.

L'Ontario a créé le Programme d'accès aux perspectives d'avenir afin d'accroître le nombre de places dans les collèges et universités, dont 23 000 dans les programmes de technologie. Pour améliorer l'accessibilité des programmes menant à un grade, l'Ontario permettra en outre la création d'universités privées tout en garantissant les étudiants et étudiantes contre le risque de pertes financières et en veillant à ce que ces nouveaux programmes soient de la meilleure qualité. La province entend créer aussi une commission qui devra évaluer la qualité des nouveaux programmes devant mener à un grade qu'offrent les collèges ontariens, les établissements de l'extérieur de la province et des établissements privés établis en Ontario. Enfin, le nouveau Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario va permettre la constitution d'un fonds permanent de 600 millions de dollars canadiens pour aider financièrement environ 185 000 personnes désireuses de poursuivre des études postsecondaires au cours des dix prochaines années, le tout en fonction des besoins de chaque candidat.

L'accessibilité des études supérieures reste la priorité absolue du gouvernement de Colombie-Britannique, qui a donc adopté à cette fin un certain nombre de stratégies fondamentales. Ainsi, les droits de scolarité sont gelés pour la cinquième année consécutive; une éducation de base est offerte gratuitement aux adultes dans le réseau des écoles publiques et des établissements postsecondaires; près de 21 000 places supplémentaires ont été créées depuis 1995-1996; trois nouvelles universités ont ouvert leurs portes depuis dix ans; le financement des programmes d'aides aux étudiantes et étudiants a plus que doublé depuis 1992; cinq collèges universitaires ont vu le jour afin d'améliorer l'accessibilité des programmes de premier cycle en région; le financement de base a été augmenté en 2000-2001 en vue de la construction et de la modernisation d'établissements postsecondaires dans la province.

En Alberta, l'accent est mis sur l'évaluation et la satisfaction des besoins changeants des apprenants et apprenantes. Ainsi, le projet d'amélioration des écoles (Alberta Initiative on School Improvement) a pour but d'améliorer le taux de réussite des élèves par la documentation et la mise en œuvre de pratiques exemplaires de la maternelle à la fin du secondaire. Le programme des apprentis inscrits (*Registered Apprentice Program*) facilite la transition de l'école secondaire au marché du travail. L'éducation postsecondaire sera rendue plus accessible grâce à l'initiative baptisée Campus Alberta, qui réunira les fournisseurs de services de formation et le

gouvernement pour permettre à toute la population, peu importe le lieu et le temps, un apprentissage pertinent et de qualité. La publication cet automne du rapport du comité du Ministère sur l'apprentissage à vie devrait mettre en lumière de nouvelles priorités de l'édification d'une société apprenante.

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est l'un des protagonistes du programme visant à rendre Internet accessible dans les communautés rurales et nordiques de Saskatchewan. Le ministère entretient sur l'hypertexte un site assez complet (consulter la section « Ressources de l'hypertexte » pour connaître l'adresse) et y publie tout son programme à l'intention de la population étudiante, du personnel enseignant et de tous les membres de la communauté. Le plan stratégique dressé pour le secteur postsecondaire a aussi pour objectif de faciliter l'accès des études postsecondaires en recourant à des méthodes différentes, comprenant l'intégration accrue des technologies de l'information à l'apprentissage. Les priorités sont de mettre sur pied un campus virtuel ainsi qu'un réseau de services d'apprentissage intégrant les technologies dans les collectivités urbaines, rurales et nordiques.

Pour augmenter l'accessibilité des études supérieures, le gouvernement du Québec a volontairement maintenu les droits de scolarité au niveau le plus bas au Canada, soit en moyenne à 1690 \$CAN par année scolaire en 1998-1999, par rapport à une moyenne de 3449 \$CAN dans les autres provinces. Il existe depuis 1966 un important programme d'aide aux étudiants et étudiantes, fait à la fois de prêts et de bourses.

Par ailleurs, la formation en milieu de travail et l'apprentissage expérientiel sont généralement peu reconnus au Canada. DRHC y voit d'ailleurs une lacune qui empêche les gens de profiter de certaines possibilités d'éducation. Tels qu'ils sont conçus, en effet, les systèmes conduisent à supposer dans ces cas l'absence d'études préalables. Le Ministère a donc entrepris de financer quelques initiatives pour approfondir la question. Autre obstacle de taille à une transition réussie vers les études postsecondaires : la difficulté de se renseigner sur les programmes et d'autres possibilités de formation liées à l'emploi qui résulte de l'« éparpillement » de l'information et le spectre étendu des besoins des apprenants et apprenantes en la matière.

La Nouvelle-Écosse entend rendre l'éducation et la formation plus accessibles par un recours efficace à la technologie et souhaite en améliorer la qualité et l'efficacité en restructurant le système d'éducation. L'édification d'une culture de l'apprentissage devrait permettre à la population de participer plus pleinement à l'économie mondiale naissante.

Les Territoires du Nord-Ouest souhaitent aussi tirer parti de réseaux d'information pour favoriser l'épanouissement personnel et l'apprentissage et envisagent de même l'adoption de méthodes novatrices pour exécuter les programmes. Dans cette perspective, le ministère de l'Éducation entend mettre sur pied des systèmes d'exploitation informatiques en langues autochtones et veut faire en sorte que la population de toutes les collectivités des T.N.-O. aient accès aux réseaux d'information.

Équité

Le désir de reconnaître et de valoriser la contribution respective de différentes cultures croît parallèlement à la mondialisation. C'est particulièrement le cas pour les cultures autochtones.

Les peuples autochtones ont affronté nombre d'obstacles dans les réseaux scolaires à prédominance non autochtone. L'un d'eux est la langue, puisque la principale langue parlée par beaucoup d'Autochtones n'étant pas celle dans laquelle on voudrait qu'ils fassent leur scolarité (l'anglais ou le français). Il faut mentionner aussi la séparation imposée aux enfants autochtones, arrachés à leurs familles et à leur culture à l'ère des écoles résidentielles, commencée en 1892 par un décret et terminée en 1983 avec la fermeture du dernier établissement du genre. Ce régime a eu des répercussions négatives à long terme sur les Premières nations du Canada.

Les difficultés des Autochtones viennent aussi des différences culturelles et de stéréotypes. Comme peu d'Autochtones ont fait des études postsecondaires par le passé, surtout à l'université, les élèves autochtones n'ont pas tellement de modèles qui les encouragent à poursuivre leurs études. Du reste, beaucoup de collectivités autochtones sont éloignées et ont de ce fait beaucoup de mal à attirer et retenir des enseignantes et enseignants compétents.

Le gouvernement fédéral a toujours élaboré les politiques et les programmes d'éducation à l'intention des élèves des Premières nations qui vivent dans les réserves. Il finance les écoles fédérales et s'entend avec les autorités compétentes des provinces et des territoires pour favoriser l'intégration des jeunes Autochtones dans les systèmes d'éducation existants. Le gouvernement finance en outre des écoles gérées par les conseils de bandes. Selon les données disponibles (pour l'année 1997), 1,6 p. 100 des élèves autochtones étaient inscrits dans neuf écoles fédérales; 42 p. 100 fréquentaient 1822 écoles provinciales ou territoriales ordinaires et 57,2 p. 100 fréquentaient 446 écoles gérées par les bandes.

Beaucoup de ministères de l'éducation se sont attaqués aux difficultés systémiques et un certain nombre de gouvernements provinciaux et territoriaux ont mis sur pied des programmes destinés particulièrement aux élèves autochtones. Cela se fait d'ailleurs en collaboration avec les dirigeants, les organisations et les collectivités autochtones. Le but est d'augmenter la participation des Autochtones aux possibilités d'éducation et de formation, d'améliorer la qualité de cette participation et de favoriser le succès des apprenants. Parmi les activités instaurées, il faut noter :

Une vaste consultation publique en Alberta sur la politique d'éducation en faveur des Autochtones, en cours depuis septembre 1999. Plus de 4400 personnes participent à cet examen qui repose sur un partenariat entre les groupes visés par les traités, les organisations métisses, le gouvernement, les écoles et des cadres des établissements postsecondaires. Un rapport et des recommandations devraient être publiés à l'automne 2000.

- Un protocole d'entente signé en Colombie-Britannique le 2 février 1999 par le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord, le ministère provincial de l'éducation, l'association des commissaires d'écoles de la Colombie-Britannique, l'ordre des enseignantes et enseignants, l'association des directeurs et sous-directeurs, la fédération des enseignants et enseignantes de la province, l'association des écoles des Premières nations et le comité d'action des chefs, qui ont délégué des signataires chargés de travailler de concert pour améliorer les résultats des apprenantes et apprenants autochtones.

- La collaboration de hauts responsables du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba et de l'Assemblée des chefs du Manitoba, du gouvernement fédéral et d'autres ministères provinciaux à la mise en œuvre du cadre d'éducation et de formation à l'intention des Autochtones.
- La participation de hauts responsables du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan à une table ronde sur l'éducation avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral.

En 1975, des commissions scolaires crie (indiennes) et kativiks (inuites) ont été créées en application de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec. Le Comité naskapi de l'éducation a été créé en 1978 en vertu de la Convention du Nord-Est québécois. Ces conventions confiaient aux Crie, aux Inuits et aux Naskapis l'administration de leur éducation, tout en leur permettant de l'adapter en fonction de leur langue et de leur culture. Le ministère de l'Éducation du Québec a, envers ces deux commissions scolaires et envers le comité d'éducation naskapi, les mêmes responsabilités qu'envers toute autre commission scolaire de la province. Précurseur au Canada, le Québec encourage, depuis 1964, les Premières nations à dispenser l'enseignement dans la langue vernaculaire et à soutenir la mise au point de ressources didactiques adaptées aux particularités culturelles des communautés autochtones. Le Québec fait également d'importants efforts auprès de l'ensemble des élèves pour les amener à une perception plus juste du mode de vie actuel des Autochtones. Les établissements d'enseignement collégial et universitaire ont aussi, dans divers cas, des structures spéciales d'accueil ou des programmes d'études spécifiques à l'intention des étudiants autochtones.

Le Secrétariat à l'éducation autochtone du Manitoba, qui relève du ministère de l'Éducation et de la Formation, a pour mandat de traiter l'éducation et la formation des Autochtones dans une perspective d'ensemble. Dans ce contexte, il doit favoriser la suppression des obstacles systémiques à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones et superviser la mise en œuvre de la stratégie d'éducation et de formation autochtone du Ministère. On s'efforce de créer des partenariats entre les ministères et les Autochtones du Manitoba.

Le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario finance un certain nombre de projets d'éducation postsecondaire grâce à des subventions de fonctionnement spéciales aux collèges et aux universités. En mai 1991, le Cabinet approuvait la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones (SFEA), destinée à accroître la participation des Autochtones aux études postsecondaires et à augmenter la diplomation, à sensibiliser davantage la population générale aux cultures autochtones et à intensifier la participation des peuples autochtones aux décisions qui les touchent en matière d'études postsecondaires. Depuis 1994-1995, des établissements autochtones signataires d'ententes avec les collèges et universités financés par la province sont également admissibles au financement. Ainsi, le *First Nations Technical Institute*, les programmes de formation d'enseignants autochtones des universités de Brock, Lakehead et Nipissing et le *Native Nurses Entry Program* sont tous financés par la SFEA.

Depuis une dizaine d'années, l'attitude sociale et politique envers les Premières nations, les Métis et les Inuits a beaucoup changé au Canada. L'autonomie gouvernementale prend de plus en plus d'importance pour les peuples autochtones du pays. La création du nouveau territoire du

Nunavut, la signature du traité historique avec les Nisga'a et l'adoption, en Nouvelle-Écosse, de la *Mi'kmaq Education Act* (ou loi sur l'éducation des Mi'kmaqs) traduisent la volonté des peuples autochtones de maîtriser davantage leurs propres affaires.

La *Mi'kmaq Education Act*, signée en 1997, est un document historique unique. Cette loi cède les pouvoirs législatifs et administratifs relatifs à l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire ainsi qu'aux services d'aide financière aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire à neuf Premières nations mi'kmaqs de Nouvelle-Écosse. C'est à la demande des Mi'kmaqs de Nouvelle-Écosse que la province a créé, en 1993, un groupe de travail qui est devenu en 1997 le conseil mi'kmaq de l'éducation. Ce dernier conseille le ministère de l'Éducation quant aux programmes et services souhaitables pour cette collectivité. La division des services aux Mi'kmaqs est née la même année. Son mandat est d'assurer la direction et la planification nécessaires pour que les Mi'kmaqs de Nouvelle-Écosse disposent, dans les écoles publiques, d'un contexte d'apprentissage qui leur soit parfaitement adapté.

Le gouvernement de Colombie-Britannique s'est pour sa part engagé à améliorer l'accessibilité de l'enseignement, afin de valoriser le potentiel des Autochtones en matière d'autonomie gouvernementale. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a élaboré un cadre stratégique d'éducation et de formation postsecondaires à l'intention des Autochtones, pour accroître la participation et le taux de succès de ces derniers. En outre, le gouvernement a institué deux établissements postsecondaires publics qui sont gérés par les Autochtones et ont pour mandat de fournir aux collectivités autochtones une éducation supérieure de grande qualité, qui soit adaptée à leurs besoins divers et changeants.

Une entente finale a été signée avec les Nisga'a de Colombie-Britannique le 4 mai 1999. Il s'agit d'un traité doublé du règlement de revendications territoriales qui permet aux Nisga'a de légiférer sur tout ce qui a trait à l'éducation (préscolaire, primaire et secondaire) sur leurs terres, y compris la langue et la culture nisga'a, la certification des enseignants et enseignantes dans la langue et la culture nisga'a, la création d'établissements d'enseignement postsecondaire et la création et la coordination des programmes d'éducation des adultes.

Les Premières nations, les Métis et les Inuits du Canada réclament de même de participer à la conception et à l'exécution des programmes et des services divers ainsi qu'à l'élaboration et à la gestion de leurs programmes d'études. Ils souhaitent aussi avoir voix au chapitre pour ce qui est des lois et règlements pouvant influencer sur les peuples autochtones.

Des organisations autochtones, métisses et inuites de partout au Canada mettent sur pied leurs programmes de services et leurs programmes d'études, en plus de gérer leurs propres établissements d'enseignement. C'est ainsi que le *Saskatchewan Indian Federated College* a été fondé en 1976 et demeure le seul établissement universitaire du Canada sous contrôle autochtone qui soit homologué et membre à part entière de l'Association des universités et collèges du Canada. D'autres établissements postsecondaires du pays sont gérés par les collectivités autochtones. Citons le *Nicola Valley Institute of Technology*, en Colombie-Britannique, le *Muskawchees College* d'Alberta, le *Yellowquills College* du Manitoba et le *First Nations Technical Institute*, en Ontario.

Les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest sont le chipewyan, le cri, le dogrib, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun, la langue des Esclaves du Nord, la langue des Esclaves du Sud, l'anglais et le français. Les élèves du Nunavut, qui formait naguère la portion est des Territoires du Nord-Ouest, étudient dans leur langue maternelle autochtone pendant quelques années avant de passer à l'anglais, autour de la 4^e année. Le Nunavut finance aussi les droits de scolarité des étudiantes et étudiants autochtones de niveau postsecondaire.

Dans tout le pays, il existe des programmes pour aider les élèves qui présentent des handicaps à profiter équitablement de services d'éducation de tous ordres. En Ontario, par exemple, le gouvernement a récemment augmenté substantiellement l'aide financière aux étudiants et étudiantes du secteur postsecondaire présentant un handicap. Cette aide comprend un programme mis en œuvre par l'intermédiaire du Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage, dont le mandat est de faciliter la transition des étudiantes et étudiants handicapés vers le collège ou l'université, d'aider financièrement les collèges et les universités à rendre leurs programmes et leurs services accessibles à ces personnes, de soutenir l'utilisation de documents non imprimés par les étudiantes et étudiants qui sont aveugles ou demi-voyants, qui ont des difficultés d'apprentissage ou qui sont autrement empêchés d'utiliser des textes imprimés. À cela s'ajoute la Bourse pour étudiantes et étudiants handicapés, qui complète une subvention du gouvernement fédéral.

Les élèves ontariens qui sont sourds ou malentendants reçoivent également une aide financière du gouvernement de l'Ontario par l'intermédiaire de la Société canadienne de l'ouïe (services d'interprètes, de preneurs ou de preneuses de notes et prothèses). L'Ontario finance aussi un programme mis en œuvre à l'Université York pour former les enseignantes et enseignants qui travaillent auprès d'élèves sourds et un programme similaire pour les enseignantes et enseignants francophones, à l'Université d'Ottawa. Enfin, le gouvernement a augmenté la subvention accordée aux collèges et aux universités pour assumer le coût des services d'interprètes gestuels et d'intervenants.

Diversité

La mondialisation élargit le champ des interactions internationales dans plus d'un secteur (commerce, tourisme, diplomatie, etc.). L'immigration au Canada et la migration entre provinces et territoires influent sur les systèmes d'éducation (pour ce qui est des inscriptions, entre autres). L'immigration peut aussi susciter le besoin de programmes comme l'anglais ou le français comme langues secondes.

La maîtrise d'une langue seconde améliore en effet les chances de succès des diplômés du secondaire qui abordent leur rôle de citoyens et citoyennes du monde et contribuent à la santé économique de leur province. Bien que l'anglais soit largement perçu comme la langue des affaires, la puissance économique croissante de pays autres qu'anglophones met en évidence la nécessité de mener des affaires dans différentes langues et de comprendre différentes cultures. L'apprentissage d'une langue seconde peut combler ces besoins.

En février 2000, l'Alberta annonçait sa volonté d'augmenter la proportion des étudiants et étudiantes apprenant une langue seconde de 25 à 33 p. 100, dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique visant à préparer les Albertains à l'économie mondiale en émergence. Des plans

sont donc dressés pour augmenter à la fois l'effectif des cours de langue (inscriptions combinées du secondaire et du postsecondaire) et accroître le taux de complétion des cours.

La Saskatchewan éprouve le besoin de réorienter l'apprentissage des langues et des cultures, de sorte que ses étudiants et étudiantes participent pleinement à la nouvelle économie. Le ministère de l'Éducation a donc adopté des politiques favorables à la diversité tout en encourageant l'équité à l'égard des sexes, des races, des ethnies, des capacités et de l'âge. Il déplore toutefois le manque de sensibilité de bon nombre d'administrateurs et d'enseignants à cet égard et s'emploie à trouver des moyens d'y remédier.

Le Québec a mis en œuvre une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dès 1998. Cette politique établit les axes d'intervention destinés à guider l'action du milieu scolaire en vue : 1) de l'intégration des élèves immigrantes et immigrants à l'école et à la société québécoise; et 2) de la formation de l'ensemble des élèves à la capacité de vivre ensemble. Elle s'appuie sur trois principes d'action : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français, langue commune de la vie publique, et l'éducation à la citoyenneté dans un contexte pluraliste. Elle s'accompagne d'un plan d'action proposant des mesures concrètes pour 1998 à 2000. La révision des programmes d'études en fonction de la réforme en cours a permis d'y intégrer la diversité et l'éducation à la citoyenneté. En 1999-2000, plus de 9 p. 100 des élèves du Québec (préscolaire, primaire et secondaire) avaient une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

Un certain nombre de provinces, à l'exception du Québec, encouragent et offrent l'enseignement de la langue française aux élèves du primaire et du secondaire. En 1994-1995, le Manitoba a créé la Division du Bureau de l'éducation française, qui supervise maintenant le fonctionnement de vingt et une des vingt-huit écoles de français, langue maternelle, dans toute la province. Une centaine d'écoles offrent en outre un programme d'immersion française aux élèves du Manitoba.

Le ministère de l'Éducation (MECB) de la Colombie-Britannique investit actuellement 66 millions de dollars canadiens chaque année pour l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au primaire et au secondaire. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie (MESFT) ajoute à cela 19 millions de dollars pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dans les établissements postsecondaires publics afin d'aider les apprenants et apprenantes adultes à acquérir des compétences linguistiques qui les aideront à participer davantage à la vie de leur collectivité ainsi qu'à se préparer à l'emploi. Par ailleurs, plusieurs établissements d'enseignement postsecondaires de la province reçoivent plus de 4 millions de dollars canadiens du gouvernement fédéral mais que gère le ministère du Multiculturalisme et de l'Immigration de la province.

Le MECB et le MESFT financent également l'enseignement de langues étrangères. Les écoles publiques de la province offrent une gamme de cours de français, d'espagnol, d'allemand, de punjabi et de mandarin. Des établissements d'enseignement postsecondaire publics offrent également tout un éventail de cours de langues, assortis ou non de crédits.

La présence d'étudiantes et d'étudiants de nombreux pays dans les établissements d'enseignement de Colombie-Britannique enrichit le milieu d'apprentissage, améliore la qualité

de l'expérience de tous et contribue au développement social et économique des diverses collectivités de la province. En 1998-1999, plus de 12 000 étudiants et étudiantes de toutes origines fréquentaient des établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province. Les districts scolaires recrutent activement à l'étranger. Environ 1500 étudiants venus d'ailleurs sont actuellement inscrits de la maternelle à la fin du secondaire. La Colombie-Britannique se classe donc fort bien parmi les autres régions canadiennes en ce qui a trait au nombre d'étudiants et d'étudiantes étrangers qui choisissent d'étudier dans la province, comptant sur ce chapitre pour environ 26 p. 100 de l'ensemble du Canada. La province contribue ainsi largement à l'objectif général du Canada de promouvoir l'enseignement postsecondaire transfrontières et de générer des avantages culturels et économiques de grande portée pour le pays, un but essentiel à une participation concurrentielle à la société mondiale.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EN ÉDUCATION

L'information est l'un des fondements de l'apprentissage à vie. Or, dans ce village planétaire qui se fait jour, c'est par la technologie que l'information est désormais accessible. Par ailleurs, les besoins des employeurs changent plus rapidement que les systèmes d'éducation et de formation peuvent s'adapter. Les compétences de base du XXI^e siècle dépassent le cadre de la lecture, de l'écriture et des mathématiques pour englober l'information, les médias et les technologies, sans compter la pensée critique.

Se sentant menacés par l'omniprésence de l'anglais sur l'hypertoile, certains groupes tentent de maintenir leur langue et leur culture. Par ailleurs, la technologie permet à des personnes et à de petits groupes très éloignés mais ayant une langue et une culture communes d'accéder à distance à des programmes de formation même sans accès direct aux cours qui se donnent là où ils vivent. Les écoles doivent disposer de moyens technologiques appropriés. La technique peut, dans une certaine mesure, compenser les désavantages de nombreux enfants qui vivent dans la pauvreté.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, toutefois, fait une mise en garde, car l'accès à la technologie ne suffit pas. Il faut fournir des ressources pour développer les programmes appropriés pour aider les étudiantes et étudiants à se servir des innovations en matière de technologie, dont Internet, avec sagesse et discernement. Il y a également de graves questions dont il faudrait tenir compte, au sujet des avantages de l'enseignement informatisé et de l'accès à Internet pour les élèves des classes primaires. Il faut une recherche plus approfondie avant de faire des investissements majeurs dans ce domaine.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la géographie a toujours compliqué l'exécution des programmes. Le gouvernement collabore d'ailleurs avec des partenaires, dans le nord, pour connecter radio, télévision, ordinateurs, satellites, bibliothèques et autres services en un système de réseaux nordiques d'information.

Les écoles de la Saskatchewan ont accès à Internet. Les districts scolaires, en partenariat avec le ministère de l'Éducation ou en autonomie, s'efforcent d'afficher des documents pédagogiques sur l'hypertoile. En outre, le réseau des communications de la province (Saskatchewan

Communications Network ou SCN) a 20 ans d'expérience dans le soutien à la diffusion télévisuelle de cours universitaires et techniques dans plus de 50 collectivités.

Athabaska University étant la première université canadienne à fournir ses services à distance, l'Alberta est donc depuis longtemps un chef de file de l'apprentissage intégrant la technologie. Il y a maintenant des projets en cours pour intégrer l'apprentissage numérisé et d'autres technologies au système d'éducation. L'un d'eux est un plan visant à relier toutes les écoles, les universités, les bibliothèques, les centres communautaires, les hôpitaux et les municipalités de la province en une large bande passante d'ici trois ans.

Le ministère de l'Éducation de Colombie-Britannique reconnaît aussi qu'Internet est un puissant outil d'enseignement primaire et secondaire. En avril 1998, il a d'ailleurs annoncé un investissement de 123 millions de dollars canadiens en six ans pour relier les 1800 écoles publiques et les 134 campus universitaires au réseau d'éducation provincial (*Provincial Learning Network* ou PLNet). Ce dernier permet aux élèves et au personnel enseignant d'utiliser les ressources d'Internet, de s'inscrire à des cours qui ne sont pas offerts dans leur lieu de résidence ou de travail et de participer à des sorties éducatives virtuelles sans se déplacer. PLNet est aussi accessible aux écoles indépendantes, aux bibliothèques publiques, aux musées, aux organisations scientifiques et culturelles ainsi qu'aux vingt centres communautaires de formation. Une fois terminé, cet été, PLNet sera le plus vaste réseau à gestion centrale d'Amérique du Nord et servira 400 collectivités en Colombie-Britannique. Il a d'ailleurs mérité à ses responsables le premier prix des projets des technologies de l'information décerné par l'Association canadienne de l'informatique.

L'application de la technologie à l'éducation est maintenant partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage dans les établissements postsecondaires de Colombie-Britannique, qui se voient pressés d'améliorer l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire par diffusion répartie. La majorité des établissements de la province offrent des cours dont la prestation est améliorée par la technologie éducative. Plusieurs centaines de cours sont ainsi offerts « en ligne ». La Colombie-Britannique est considérée comme un chef de file mondial en éducation à distance. Ainsi, l'*Open Learning Agency* offre des cours ouverts par l'entremise de l'*Open College* et de l'*Open University*, à des apprenantes et des apprenants de partout au monde. En outre, la province poursuit la mise au point du cadre stratégique des technologies éducatives (*Educational Technology Policy Framework*), qui définit les secteurs fondamentaux et prend des mesures pour guider les établissements postsecondaires (universités, collèges et instituts) dans l'élaboration des technologies pertinentes.

En avril 1995, le Manitoba formait un organisme de service spécial appelé Manitoba Education Research, Learning and Information Network (MERLIN), qui doit permettre, appuyer et promouvoir l'utilisation de technologies et d'infrastructures technologiques de nature à faciliter la prestation d'une éducation et d'une formation de qualité à toute la population du Manitoba. L'organisme assure la direction et la gestion du mouvement d'utilisation des réseaux de télécommunication à des fins éducatives, agissant comme courtier de services afin de répondre aux besoins des clients. Il offre des services d'aide aux établissements d'enseignement (primaires, secondaires et postsecondaires) dans l'application des outils technologiques pour améliorer et étendre la mise en œuvre des programmes. En partenariat avec le secteur privé et

des organisations de développement économique, il repère les possibilités de développement économique résultant de l'utilisation de la technologie en éducation et en formation.

En 1996-1997, le ministère de l'Éducation du Québec a adopté un plan d'action visant à intégrer les technologies de l'information et des communications (TIC) à l'enseignement et à l'apprentissage, aux secteurs préscolaire, primaire et secondaire. Les TIC sont considérées comme des instruments et des ressources d'apprentissage incontournables du nouveau programme d'éducation de la province, comme des moyens de communication et de production pouvant relier les jeunes au reste de la planète.

Avec Télé-Université, le Québec dispose depuis 1972 d'un établissement d'enseignement universitaire dédié à l'enseignement à distance qui était en ligne bien avant tout autre. Avec 20 000 inscriptions cette année (2000), Télé-Université est active au Québec comme dans le reste du Canada et du monde. Elle offre ainsi des cours utilisant les possibilités d'Internet comme d'autres technologies interactives. Il existe deux autres établissements de formation à distance, soit le Centre collégial de formation à distance (CCFD), pour l'enseignement collégial, et la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD), pour l'enseignement secondaire. Ces trois établissements sont regroupés au sein d'un comité de liaison en formation à distance chargé de présenter le modèle québécois de formation à distance sur la scène internationale.

En Nouvelle-Écosse, l'*Information Economy Initiative* annoncée en mai 1998 est un projet de 65 millions de dollars canadiens touchant les écoles publiques, les universités et les collectivités. D'ici juin 2001, 6136 systèmes informatiques auront été installés dans les écoles de la province. Dès février 1999, toutes les écoles avaient accès à Internet.

Par ailleurs, dans le cadre d'un vaste plan baptisé « Un Canada branché », le gouvernement fédéral a lancé quelques initiatives pour stimuler le développement et l'utilisation de technologies en éducation. Cela comprend le site interactif Ciblétudes de DRHC, première source d'information canadienne en matière d'éducation créée en coopération par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les programmes Rescol et Ordinateurs pour les écoles (OPE) d'Industrie Canada. Ce dernier a permis de distribuer 180 000 ordinateurs remis à neuf et donnés par le gouvernement et le secteur privé aux écoles et aux bibliothèques. De jeunes Canadiens et Canadiennes réparent les ordinateurs dans des ateliers partout au pays. En 1998, OPE était à l'origine de près de 37 p. 100 de tous les ordinateurs achetés ou placés dans les écoles canadiennes.

En mars 1999, le Canada est devenu le premier grand pays à relier ses écoles et ses bibliothèques à Internet grâce aux efforts de Rescol et de ses partenaires des ministères de l'éducation des provinces et des territoires. Le site de Rescol (adresse dans la section « Ressources de l'hypertoile ») réunit plus de 5000 adresses Internet vouées à l'apprentissage, faciles à consulter et tenues à jour par un réseau de 30 commissions et conseils scolaires du Canada, qui vérifient au passage leur pertinence et leur à-propos tant en ce qui a trait au contenu des programmes qu'aux mises à jour. Rescol a pour but d'améliorer la connectivité des écoles en facilitant le branchement de 250 000 ordinateurs (l'équivalent d'un par classe) d'ici le 31 mars 2001, en plus

d'étendre le programme aux 626 collectivités autochtones du pays. C'est dire qu'environ 6 000 000 élèves auront la chance de participer à ce projet d'apprentissage coopératif.

Rescol doit également aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à acquérir des compétences essentielles en TIC afin de se tailler une place intéressante dans l'économie mondiale de la connaissance. Ainsi, grâce à l'initiative ConnectAction, plus de 2500 jeunes Canadiens et Canadiennes ont aidé des enseignantes, enseignants et bibliothécaires du Canada à intégrer les technologies de l'information à leurs programmes d'apprentissage. Les participants ont d'excellentes chances de trouver un emploi (83 p. 100) dans leur domaine d'intérêt après leur stage, puisqu'ils y apprennent d'importantes compétences en multimédia et en technologie ainsi qu'une expérience de la formation et de l'éducation. En septembre 1998, la *Commonwealth Association for Public Administration and Management* a proclamé Rescol l'une des initiatives les plus novatrices et les plus pertinentes du secteur public à l'échelle internationale.

Ciblétudes interactif, fruit des efforts de deux paliers de gouvernement dans tout le Canada, représente pour la population canadienne une ressource vraiment exhaustive, qui réunit en un lieu toute l'information sur l'éducation et la formation au Canada (une responsabilité provinciale et territoriale), au profit de tous les apprenants du pays.

La collaboration entre DRHC et d'autres paliers de gouvernement ainsi que des organisations non gouvernementales et le secteur privé à l'objectif commun qui est de créer un guichet unique a débouché sur un produit beaucoup plus efficace que s'il n'y avait eu que des efforts isolés. Le projet montre bien dans quelle mesure de multiples partenaires peuvent mettre sur pied des programmes et des services qui répondent vraiment aux besoins de leur clientèle.

Ciblétudes interactif est actuellement le site le plus populaire au Canada en matière d'information sur le choix et le financement des programmes d'études. Depuis son inauguration en octobre 1999, il a été l'objet de plus de 300 000 sessions utilisateurs et offre maintenant 30 produits et 60 000 pages d'information interactifs. Ciblétudes interactif a remporté le *Internet World's Impact Award*, décerné à un site qui propose « une nouvelle façon d'envisager l'apprentissage ». Le prix honore les sites web canadiens dont les auteurs ont fait preuve d'imagination, de détermination et d'un esprit innovateur et améliorent ainsi la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Partant du modèle de partenariat de Ciblétudes interactif, DRHC entend créer et lancer une passerelle Internet destiné à faciliter la collaboration et à promouvoir le Canada comme un lieu d'apprentissage par excellence et un pays novateur s'agissant d'offrir des services d'éducation aux étudiantes et étudiants étrangers.

Enfin, le ministère du Développement des ressources humaines a créé le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) afin d'édifier une culture de l'apprentissage à vie au Canada. Le BTA doit stimuler l'innovation dans l'acquisition de connaissances et de compétences à l'aide des technologies. Depuis 1996, le fonds des initiatives d'apprentissage des technologies, qui relève du BTA, a soutenu financièrement quelque 150 projets lancés un peu partout au Canada pour mettre à l'essai, étudier et évaluer les utilisations novatrices des technologies en apprentissage à l'intention des adultes qui souhaitent apprendre à domicile, au travail et dans leurs collectivités.

D'autres fonds sont destinés plutôt à l'utilisation des technologies pour réduire les obstacles à l'apprentissage, aider les travailleuses et travailleurs à mettre leurs connaissances à jour et améliorer les possibilités d'apprentissage en milieu de travail, ainsi qu'à aider les communautés à offrir un accès multipoints à une gamme de ressources en matière d'apprentissage. Le BTA a également été l'hôte de conférences en ligne sur les technologies de l'apprentissage, dont un forum international organisé en collaboration avec l'UNESCO.

ÉVOLUTION DES PROGRAMMES ET FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Les enfants et les jeunes qui fréquentent l'école aujourd'hui vont vivre la majeure partie de leur vie au XXI^e siècle. Trois grandes tendances vont modeler leur vie quotidienne : 1) l'internationalisation et la mondialisation; 2) l'explosion de la connaissance et le rythme accéléré des progrès techniques; et 3) la complexité de la vie dans une société organisée. Le monde va bientôt exiger de nos enfants une formidable capacité de s'adapter, de communiquer, de résoudre des problèmes et de créer, d'où la nécessité de mettre à jour les programmes actuels.

Depuis 1997, le Québec a entrepris une importante réforme qui sera progressivement mise en œuvre de 2000 à 2006. Cette réforme est l'aboutissement d'une longue réflexion et de consultations publiques (appelées États généraux sur l'éducation) qui se sont étendues sur près de dix-huit mois. Elle s'inspire de nombreuses expériences menées au sein des écoles québécoises au cours des dernières années et constitue une réponse aux multiples propositions avancées pendant les États généraux sur l'éducation. La réforme vise à revitaliser l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire pour mieux préparer les jeunes aux défis de l'avenir et pour favoriser leur réussite. Le nouveau programme de formation fait en sorte que l'élève participe plus activement à ses apprentissages. Les nouvelles méthodes pédagogiques reposent sur le développement des compétences, qui incluent à la fois des connaissances (des savoirs), des habiletés (des savoir-faire) et des attitudes (des savoir-être). Les programmes des cégeps sont également revus en fonction des compétences requises par le nouveau millénaire. De plus, tous les programmes de formation professionnelle et technique sont préparés ou révisés en tenant compte des progrès technologiques et en tenant compte des besoins du marché du travail.

L'une des plus importantes réformes lancées en Ontario a trait au programme d'études et, en particulier, à la réduction de la durée du cours secondaire de cinq à quatre ans. Tous les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la fin du secondaire, ont été refondus en un programme nouveau, plus rigoureux et transparent, afin de rehausser les normes et de favoriser la réussite. Un programme qui fait des enseignantes et des enseignants des conseillers et un régime d'apprentissage individuel vont faire en sorte que les élèves soient mieux appuyés. Le programme comprend des examens obligatoires et l'obligation d'exécuter quarante heures de services à la communauté.

Le programme de la Colombie-Britannique est conçu pour refléter la province, la nation et le monde en général. Dans le domaine des sciences sociales, par exemple, les résultats prescrits de l'apprentissage ont trait à des considérations économiques et civiques mondiales, de la

maternelle à la fin du secondaire. Ainsi :

- En 2^e et 3^e années, les élèves sont censés comprendre leurs responsabilités à l'échelle locale et mondiale.
- En 7^e année, on s'attend à ce qu'ils puissent concevoir, appliquer et évaluer divers plans d'action à l'égard des problèmes mondiaux.
- En 11^e année, ils devraient pouvoir évaluer les conséquences des progrès industriels et techniques pour les sociétés et les cultures.

Une nouvelle initiative lancée au Nunavut pour préparer les enfants aux défis et aux exigences d'un avenir très empreint de technologie tout en préservant les valeurs et savoirs traditionnels va intégrer l'apprentissage traditionnel des Autochtones à un nouveau programme de sciences. Le tout est en voie d'élaboration et d'examen.

Pour que toute la population du Yukon puisse poursuivre son apprentissage à vie et s'épanouir pleinement, par ailleurs, les autorités territoriales s'emploient à planifier, concevoir, mettre en œuvre et évaluer les programmes d'enseignement primaire et secondaire. Dans le cadre des dernières réussites du Yukon en matière d'éducation, citons l'élaboration d'un programme autochtone et le financement des programmes de langues autochtones.

L'Assemblée des Premières nations estime que les langues autochtones sont une priorité éducative qui appelle à l'action. L'enseignement des langues autochtones devrait donc passer par des programmes d'immersion et de bilinguisme, des programmes de mentorat, la création de conseils linguistiques et l'élaboration de programmes, de cours, de documents et de supports pédagogiques. Le ministère fédéral du Patrimoine canadien a accepté de verser vingt millions de dollars en cinq ans pour revitaliser et préserver les langues autochtones au bénéfice des générations futures en stimulant l'augmentation du nombre de locuteurs et en étendant les domaines d'utilisation de ces langues.

L'Assemblée cite par ailleurs le rapport d'avril 2000 du Vérificateur général du Canada, selon lequel le fossé éducatif qui isole les élèves autochtones des réserves ne se réduit que très lentement. La situation est déjà urgente et complexe, mais pourrait le devenir plus encore puisque la population s'accroît et que les progrès technologiques s'accroissent.

Les écoles doivent refléter vraiment le multiculturalisme de leurs effectifs. C'est un objectif qui touche la formation des enseignantes et des enseignants, le leadership en matière d'éducation et les relations entre les collectivités et l'école. En Saskatchewan, les considérations d'équité et de diversité ont été intégrées à chacune des disciplines du programme de base, élaboré et mis en œuvre depuis quinze ans. Connaissances et valeurs sont liées dans le cadre des objectifs de ce programme de base au fait de savoir composer avec les difficultés de la vie réelle.

En Alberta, les élèves s'instruisent sur le civisme et leur patrimoine canadien grâce au programme de sciences sociales. Le contenu canadien constitue environ 60 p. 100 de l'ensemble du programme de sciences sociales, mais les élèves étudient aussi les relations entre le Canada et le reste du monde ainsi que des questions d'envergure planétaire, comme l'incidence de la technologie. Le programme est obligatoire de la 1^{re} année du primaire à la fin du secondaire et

est actuellement l'objet d'une révision visant à faire en sorte que les élèves apprennent tout au long de leur scolarité ce qu'il faut pour devenir des citoyens et des citoyennes responsables dans un environnement mondial changeant. Le monde autochtone est intégré au programme de sciences sociales et de nouveaux programmes à mesure de leur révision ou de leur création. Tous les documents pédagogiques sont révisés de manière à susciter la compréhension et le respect des peuples de diverses cultures. Les programmes insistent davantage sur l'apprentissage à vie, l'application des acquis aux contextes pertinents de la vie quotidienne, l'intégration des matières et la planification d'une carrière. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont aussi intégrées aux nouveaux programmes. L'Alberta maintient ses épreuves uniformisées en 3^e, 6^e, 9^e et 12^e années, mais ces épreuves sont aussi révisées en fonction des changements apportés au programme.

La réforme des programmes au Québec vise aussi à incorporer la diversité à toutes les facettes du système d'éducation, surtout au regard de la marginalisation sociale et au développement d'un sentiment d'appartenance.

Les provinces canadiennes s'efforcent de déterminer ensemble (par l'intermédiaire de protocoles d'entente) les objectifs appropriés des programmes d'études et d'éducation, de la maternelle à la fin du secondaire, ainsi que de fixer des critères communs de transfert des crédits au secteur postsecondaire. De nouvelles initiatives amorcées dans les provinces de l'Ouest, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut vont permettre d'ici quelques années l'élaboration de programmes coopératifs qui devraient réduire le double emploi et faciliter le partage de l'expertise et des ressources.

Il est particulièrement difficile, au Canada comme ailleurs, de doter les programmes postsecondaires d'un personnel enseignant très compétent dans certains secteurs où la main-d'œuvre est le plus en demande. C'est d'autant plus grave que s'il est impossible de retenir des enseignants et des chefs de programmes très qualifiés, il est impossible de bien former les travailleuses et travailleurs recherchés par les entreprises, l'industrie et le gouvernement. Certes, beaucoup de partenariats ont été créés pour doter l'industrie et les établissements d'éducation d'un personnel commun, mais le problème se complique toujours.

Le succès de la réforme des programmes dépend des connaissances qu'a le personnel enseignant des disciplines enseignées, du niveau de compétence des élèves, des ressources et de la technologie mises à leur disposition. Dans un contexte mondial très interactif dont l'information est le maître mot et dont l'évolution est si rapide, les enseignantes et enseignants doivent être parfaitement à jour. Ils doivent acquérir de nouvelles compétences pour trouver l'information à l'aide de nouvelles technologies et de documents numériques ou imprimés et fournir un enseignement très axé sur les ressources. Ils doivent être parfaitement capables de transmettre aux élèves les connaissances et aptitudes nécessaires à une vie prospère dans une économie évolutive et très compétitive. Des programmes de formation sont en cours d'élaboration à cette fin.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été créé en 1997. Indépendant du ministère de l'Éducation, il doit réglementer la profession enseignante, fixer les normes professionnelles, appliquer des mesures disciplinaires au besoin et entourer la profession d'un

cadre uniforme dans toute la province. Des charges de travail minimales ont été définies pour que les enseignantes et enseignants consacrent un temps suffisant à tous les élèves de leurs classes. Un programme d'examens obligatoire sera bientôt appliqué, qui doit faire en sorte que tout le personnel tienne ses connaissances à jour.

Les dispositions du règlement albertain sur la révision des méthodes pédagogiques, le perfectionnement, la supervision et l'évaluation du personnel enseignant et des normes de qualité de l'enseignement ainsi que la *School Act* représentent les normes les plus exhaustives d'évaluation des enseignants et des compétences au Canada. L'arrêté ministériel sur la norme de qualité dans l'enseignement est le premier du genre au pays. La norme vise la formation et la certification du personnel enseignant, le perfectionnement professionnel, la supervision et l'évaluation. Elle décrit les connaissances, les aptitudes, les attributs ou les compétences requis de tous les enseignants d'Alberta. Tous doivent en effet respecter cette norme pendant toute leur carrière. La politique de perfectionnement, de supervision et d'évaluation des enseignants et enseignantes oblige ces derniers à se recycler continuellement et à dresser un plan de perfectionnement professionnel annuel. La politique oblige en outre les directeurs et directrices d'établissement à évaluer tout enseignant ou toute enseignante qui ne satisferait pas à la norme de qualité de l'enseignement.

Fondé en 1988, l'ordre des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique est l'organisme de réglementation professionnelle des enseignantes et enseignants de la province. Parmi ses principales responsabilités figurent l'établissement de normes régissant la certification des enseignantes et des enseignants, l'application de mesures disciplinaires aux membres au besoin et l'approbation des programmes de formation des enseignants et enseignantes de la province. Le niveau de compétence des membres s'est d'ailleurs amélioré depuis la création de l'organisme.

À la fin de 1998, le Manitoba a amélioré ses programmes de formation des enseignantes et enseignants en rehaussant le nombre d'heures obligatoires à l'obtention d'un baccalauréat en éducation. Le programme comptait à l'origine 120 heures de cours à suivre concomitamment (cours d'enseignement, d'arts et de sciences suivis en parallèle). Il est maintenant de 150 heures consécutives, soit trois années de baccalauréat ès arts suivi d'un baccalauréat de deux ans en éducation.

Au Québec, la professionnalisation est inhérente à la formation des enseignantes et enseignants. Le ministère de l'Éducation a défini un ensemble universel de onze compétences professionnelles nécessaires à la profession, dont les technologies de l'information et le perfectionnement continu. L'acquisition de compétences en TIC devrait aider les futurs enseignants à intégrer ces technologies à leur enseignement et à mieux préparer leurs élèves à leur présence croissante dans tous les aspects de la vie.

Les autorités compétentes des Territoires du Nord-Ouest sont conscientes que le personnel enseignant doit être correctement mis au fait du contenu des nouveaux programmes et qu'il doit donc recevoir la formation et l'appui nécessaires pour traduire ces programmes en une expérience efficace d'apprentissage pour leurs élèves. Les rôles changent et les enseignants et enseignantes doivent maintenant collaborer avec d'autres professionnels en plus d'utiliser le

terrain et les ressources communautaires pour apprendre et établir des liens plus solides entre l'école et la collectivité. Le perfectionnement professionnel, dont la formation des directeurs et directrices, doit refléter cette évolution des rôles.

En Nouvelle-Écosse, le rythme accéléré et l'ampleur des changements apportés aux programmes d'études, couplés à la difficulté qu'il y a à ménager des expériences d'apprentissage utiles à des élèves de milieux divers ainsi qu'aux promesses de la technologie d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage, ont mis en lumière la nécessité d'offrir des programmes de perfectionnement professionnel de grande qualité, complets et efficaces. Le ministère de l'Éducation a eu fort à faire pour relever le défi et composer avec les contraintes de temps et d'argent, la disponibilité d'enseignantes et d'enseignants substituts, l'accessibilité, les ressources et la disponibilité de programmes adaptés.

Le ministère de l'Éducation de Colombie-Britannique a débloqué récemment de nouvelles ressources d'apprentissage à l'intention des enseignantes et enseignants de sciences sociales de la 6^e et de la 11^e année pour aider les élèves à apprendre ce que fut l'holocauste et les leçons qu'il y a lieu d'en tirer pour le monde d'aujourd'hui. Ces ressources stimulent la tolérance et la compréhension dans les écoles et dans le monde qui les entoure, en plus de favoriser une réflexion critique chez les élèves en les aidant à reconnaître les liens entre les événements de l'holocauste, leurs causes et leurs conséquences ainsi que les implications de l'ensemble pour la société et les politiques sociales, passées et présentes. Le programme couvre l'éducation, le civisme et la responsabilité sociale, une connaissance qui donne aux élèves les moyens et les valeurs qu'il faut pour empêcher les sociétés de refaire les erreurs de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Le ministère a pour partenaires le Congrès juif canadien, région du Pacifique, le *Vancouver Holocaust Education Centre* et une équipe d'enseignantes et d'enseignants très compétents.

INDICATEURS ACTUELS DE L'ÉDUCATION

Voici quelques statistiques et commentaires généraux, touchant l'ensemble du Canada. Ils sont tirés de *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999*, publié conjointement, à l'automne, par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Statistique Canada. Le document de 256 pages peut maintenant être consulté en format PDF à <http://www.cmec.ca/stats/pceip/1999/>. Il contient beaucoup d'autres données propres à chacune des juridictions.

Contexte général

La demande de services d'éducation auprès des écoles, des collèges, des universités et d'autres programmes de formation, est tributaire d'un certain nombre de facteurs. L'un d'eux, très important, est la taille de la population, surtout en ce qui a trait aux programmes primaires et secondaires, où les taux d'inscription voient la totalité de la population des enfants de 5 ans à l'âge qui correspond à la fin de la scolarisation obligatoire. L'effectif des jeunes Canadiens et Canadiennes de 19 ans et moins devrait augmenter légèrement au cours des 15 prochaines années, bien que des déclin soient prévus dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan. Le rapport de la population âgée de 5 à 24 ans à la population en

âge de travailler va décroissant. Bien que la demande de services d'enseignement postsecondaire ait longtemps été à la hausse, elle a plafonné dans les années 90, soit à cause des conditions du marché du travail soit à cause de l'augmentation des droits de scolarité alors que les revenus familiaux demeuraient stables.

Mobilité et immigration

L'immigration a grandement fluctué au fil des années. Elle a chuté à la fin des années 70 et 80, mais a ensuite rebondi dans les années 90, atteignant un sommet en 1992, à 0,9 p. 100 de l'ensemble de la population. Les nouveaux immigrants de 4 à 24 ans constituent de façon persistante une proportion plus élevée de leur cohorte d'âge que celle des nouveaux immigrants par rapport à l'ensemble de la population. Autrement dit, le pourcentage de jeunes immigrants qui arrivent au Canada est proportionnellement plus élevé que celui des autres groupes d'âge.

C'est l'Ontario qui a connu de loin la plus importante arrivée d'immigrants en 1996, accueillant plus de deux fois plus de nouveaux arrivants de tous les groupes d'âge que la Colombie-Britannique, la deuxième destination préférée. Le Québec a reçu aussi une bonne part des immigrants et immigrantes. Ce profil désigne probablement les endroits les plus populaires (Toronto, Vancouver et Montréal).

Enfants de milieux pauvres

En 1996, au Canada, près de 1,4 million d'élèves de moins de 16 ans, soit près d'un enfant sur cinq, vivaient dans des ménages à faible revenu. Ces élèves étaient plus susceptibles d'éprouver des difficultés d'apprentissage et d'atteindre un niveau de scolarité inférieur à celui des élèves qui provenaient de familles ayant un statut socioéconomique supérieur.

Niveau de scolarité

Même s'ils sont déjà élevés par rapport aux normes internationales, les niveaux de scolarité au Canada ont continué de s'accroître ces dernières années. Plus de Canadiens obtiennent aujourd'hui un diplôme d'études secondaires et plus de titulaires de ce diplôme poursuivent des études plus poussées. Par ailleurs, beaucoup d'adultes améliorent et mettent à jour leur formation. En 1998, environ 1,4 million de Canadiens âgés de 25 ans et plus étaient inscrits à des programmes d'enseignement formel.

Établissements

En 1996-1997, il y avait environ 16 000 écoles primaires et secondaires au Canada. Plus de 95 p. 100 d'entre elles comptaient moins de 1000 élèves. Le pourcentage plus élevé de petites écoles qu'on trouve à Terre-Neuve et Labrador, dans les provinces de l'Ouest et dans les territoires met en évidence la relation entre le nombre de petites écoles comptant moins de 50 élèves et la géographie ainsi que la dispersion de la population à l'intérieur des provinces et des territoires. La taille des écoles et les régions qu'elles desservent ont des répercussions sur les coûts de l'enseignement et sur les possibilités d'offrir un enseignement et des services spécialisés.

Parmi les 204 collèges du Canada, 90 se trouvent au Québec, conséquence du système des cégeps, qui offrent des programmes préparatoires à l'université en plus des programmes

habituels de collèges. Environ 90 p. 100 de tous les collèges avaient un effectif à temps plein de 5000 élèves ou moins.

Un tiers des 76 universités au Canada avaient des effectifs de 10 000 étudiants ou plus. La Nouvelle-Écosse arrive au deuxième rang derrière l'Ontario et se classe parmi celles qui accueillent les proportions les plus élevées d'étudiants de l'extérieur de la province par rapport à l'effectif total relativement faible. Le Québec vient au dernier rang, avec sept universités, dont l'effectif dépasse toutefois les 10 000 étudiantes et étudiants. Certains des plus gros établissements, comme l'Université du Québec, sont composés d'un certain nombre de campus géographiquement séparés et disséminés dans la province.

Éducatrices et éducateurs

L'effectif du personnel enseignant se chiffre à 268 000 éducatrices et éducateurs à temps plein dans les écoles primaires et secondaires et à plus de 60 000 dans les collèges et les universités. C'est la plus importante catégorie particulière de gens exerçant des professions libérales et techniques au Canada. La composition démographique du groupe des éducateurs est toutefois assez différente de celle de l'ensemble de la population active.

Globalement, les éducateurs sont en général plus vieux que le reste de la main-d'œuvre active. Cependant, si les retraites risquent de faire augmenter la demande d'éducateurs au primaire et au secondaire au cours des années à venir, l'offre paraît suffisante à l'échelle pancanadienne. Mais parmi les grands défis du système d'éducation du Canada au cours de la décennie qui s'amorce, il faut compter avec le remplacement des membres du corps professoral des universités. En effet, près de la moitié des membres du corps professoral à temps plein des universités et presque 40 p. 100 des enseignants et enseignantes des collèges seront admissibles à la retraite d'ici dix ans.

Au cours de la dernière décennie, le pourcentage d'éducatrices a augmenté dans tous les ordres d'enseignement. Les éducatrices ne sont toutefois en majorité qu'au primaire et au secondaire, où elles représentaient 63 p. 100 de l'effectif total à temps plein en 1996-1997. À l'université, par contre, les femmes comptaient pour seulement 25 p. 100 de l'effectif à temps plein en 1996-1997, malgré une augmentation de 17 p. 100 par rapport à la décennie précédente. Dans les collèges, elles représentent 40 p. 100 de l'effectif à temps plein, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1987-1988.

Participation à l'éducation formelle

On estimait à 6 068 399 le nombre total de jeunes âgés de 5 à 19 ans en 1996. L'inscription à temps plein à l'école parmi les enfants de 6 à 15 ou à 16 ans voisine 100 p. 100. La question du rôle de l'éducation préscolaire gagne en importance, la recherche tendant à montrer que les enfants qui participent assez tôt à une forme quelconque d'éducation en tirent des avantages. Malgré des politiques différentes, la proportion de tous les enfants de 3 à 5 ans qui sont inscrits à un programme préscolaire était entre le tiers et la moitié dans la plupart des juridictions en 1996-1997.

Au primaire et au secondaire, les effectifs reflètent généralement les tendances démographiques en raison de la fréquentation scolaire obligatoire. Ils subissent bien sûr l'effet du taux de natalité

dans une province ou un territoire, mais aussi l'incidence d'autres facteurs, comme la migration nette (immigration moins émigration). L'inscription a augmenté régulièrement d'environ 1 p. 100 chaque année de 1986-1987 à 1995-1996, croissant ou demeurant stable à peu près partout sauf à Terre-Neuve et au Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les taux supérieurs peuvent aussi découler d'augmentations des effectifs des cohortes qui terminent le secondaire. En 2002-2003, l'Ontario aura terminé la transition du programme secondaire en cinq ans au programme en quatre ans, une transformation qui entraînera à la baisse l'effectif du secondaire en 2004.

Les inscriptions à temps plein aux programmes professionnels et techniques ont diminué de 2 p. 100 entre 1987-1988 et 1995-1996, partout au Canada. On observe toutefois une augmentation de près de 30 p. 100 sur ce chapitre, au Québec. Les femmes comptaient pour 41 p. 100 des effectifs à temps plein, soit une augmentation de trois points de pourcentage par rapport à 1987-1988. Les effectifs à temps partiel ont augmenté de 4 p. 100 partout au Canada.

La récession du début des années 90 pourrait avoir poussé à la hausse les inscriptions dans les collèges. Plus de personnes ont choisi en effet de poursuivre leurs études plutôt que de chercher du travail. Les inscriptions à temps plein dans un programme technique ont augmenté de près du tiers. Les inscriptions à temps partiel ont d'abord augmenté au début de la décennie, pour décliner ensuite. Les femmes comptaient pour plus de la moitié des inscriptions aux programmes techniques et aux programmes préparatoires à l'université, malgré une légère diminution depuis 1987-1988. La diminution du pourcentage des femmes inscrites aux programmes des collèges en certains endroits est peut-être compensée par une augmentation de leur représentation à l'université. Cette courbe serait conforme à l'augmentation du niveau de scolarité décrit ci-dessus.

De 1990 à 1998, le pourcentage de la population âgée de 25 à 54 ans ayant fait des études universitaires a augmenté. Toutes les provinces font état d'une augmentation des inscriptions à temps plein. Pourtant, le taux de participation montre peu de changement. Les inscriptions à temps partiel, par contre, ont décliné substantiellement depuis 1992-1993.

La mobilité des étudiantes et étudiants a une incidence considérable sur les taux d'inscription. Les étudiants canadiens ont tout loisir de chercher le meilleur programme offert, au Canada comme à l'étranger. De même, les étudiantes et étudiants d'autres pays peuvent s'inscrire dans les universités canadiennes. Les programmes universitaires du Canada doivent donc être compétitifs à l'échelle internationale pour attirer des étudiants étrangers et retenir les étudiants canadiens. Ils doivent aussi être équitables et ne pas compromettre l'égalité d'accès aux études supérieures.

Les femmes ont toujours participé plus que les hommes, proportionnellement, aux programmes de premier cycle à temps partiel, mais sont maintenant majoritaires aussi parmi les étudiants à temps plein. Leur représentation atteignait 56 p. 100 en 1997-1998. Au 2^e et au 3^e cycles, les effectifs féminins égalent presque ceux des hommes, mais il reste une différence considérable entre les sexes dans certaines domaines d'études.

Au collège comme à l'université, l'élimination de la cinquième année de secondaire en Ontario jouera beaucoup sur la planification des programmes postsecondaires, voire sur le nombre de places offertes aux étudiantes et étudiants étrangers.

Au secteur adulte, plus d'un million de personnes âgées de 25 à 54 ans ont participé à un programme d'études formel en 1997, au niveau postsecondaire pour la plupart. Pour ce qui est de la formation des adultes en vue d'un emploi, toutefois, le taux de participation de la population canadienne est supérieur à la moyenne des dix pays qui ont pris part à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de l'OCDE, en 1994-1995. Environ 27 p. 100 des personnes âgées de 25 à 54 ont suivi une formation liée à l'emploi en 1997, femmes et hommes participant en proportions égales.

Financement de l'éducation

Les administrations canadiennes ont toujours fourni des ressources pour assurer des services d'éducation à leur population. L'éducation est en effet la deuxième catégorie de dépenses publiques en importance au Canada et n'est surpassée que par la santé. La somme des investissements gouvernementaux en éducation dépend de facteurs comme la structure démographique de la population, les taux de participation aux différents ordres d'enseignement, les coûts nationaux des ressources éducatives et la force de l'économie.

On estime à 60,5 milliards de dollars canadiens les dépenses en éducation au Canada pour l'année 1998-1999, soit à peine 2000 dollars par habitant. Dix ans plus tôt, en 1988-1989, elles s'élevaient à 53,7 milliards (en dollars constants de 1998-1999), ce qui représente un gain médian de 1,3 p. 100 par an, et suit le taux de croissance de la population. Même si les dépenses courantes par habitant sont à peu près les mêmes qu'il y a dix ans, il y a eu d'importants changements. Ainsi, selon les estimations, les dépenses totales pour 1998-1999 ont été inférieures de 3 p. 100 au sommet de 62,3 milliards de dollars atteint en 1994-1995.

À cet égard, le Canada se classait au deuxième rang parmi les pays membres du G-7, en 1995, derrière les États-Unis. Les dépenses par élève, sources publiques et privées confondues, s'établissaient à 6396 dollars US, soit 7 p. 100 du PIB, un sommet parmi les pays du G-7. Près des deux tiers des dépenses publiques en éducation visaient l'enseignement primaire et secondaire, soit 8,4 p. 100 de toutes les dépenses publiques. Les dépenses en enseignement postsecondaire représentaient pour leur part 4,8 p. 100 des dépenses publiques, ce qui témoigne de la priorité accordée au niveau postsecondaire par rapport aux autres secteurs.

Il faut considérer aussi la question de la répartition appropriée entre financement privé et financement public, surtout aux échelons supérieurs du système. Au Canada, les universités dépendent plus des fonds privés issus des droits de scolarité que des deniers publics versés par le gouvernement. De 1982-1983 à 1998-1999, le financement public des universités a diminué en proportion des revenus de fonctionnement, passant de 74 à 55 p. 100. Au cours de la même période, les droits de scolarité ont à peu près doublé, passant de 8 p. 100 à 17 p. 100 des revenus de fonctionnement.

Endettement des étudiants au niveau postsecondaire

L'augmentation du coût de l'enseignement postsecondaire dans les années 90 a élargi le débat public et accentué les préoccupations suscitées par la hausse de l'endettement des étudiants. Au

Canada, les programmes fédéraux et provinciaux de prêts aux étudiants reposent sur le principe fondamental voulant que l'enseignement postsecondaire soit indépendant de la situation financière d'une personne. Or, la hausse de l'endettement parmi les diplômés de premier cycle et la différence entre le taux de participation des gens de milieu économique défavorisé ou moyen remet en question l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire. Les gouvernements provinciaux et fédéral ont pris des mesures pour rendre les études supérieures plus accessibles, d'où le projet des Bourses du millénaire lancé en 1998 par le gouvernement du Canada.

Même si le pourcentage d'étudiants ayant eu recours à des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants pour financer leurs études collégiales et universitaires est demeuré relativement stable (environ 50 p. 100 des diplômés de 1986, de 1990 et de 1995), les sommes dues au moment de l'obtention du diplôme et deux ans après l'avoir obtenu ont augmenté. Les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires obtenu en 1995 qui ont contracté des prêts étudiants absorbaient une dette moyenne de près de 11 000 dollars canadiens (8289 dollars canadiens au Québec). Au total, toutefois, la dette était de 39 p. 100 supérieure à celle des diplômés de 1990 et de 59 p. 100 supérieure à celle des diplômés de 1986. Les titulaires de maîtrises et de doctorats étaient en moyenne moins endettés au moment de l'obtention de leur diplôme et remboursaient plus rapidement leurs dettes que les titulaires d'un baccalauréat.

Les niveaux plus élevés d'endettement au moment de l'obtention d'un diplôme reflètent en partie la hausse des droits de scolarité et d'autres coûts, survenue alors que le revenu d'une famille (en dollars constants) ne progressait pas beaucoup. Les modifications apportées aux politiques d'aide financière aux études (prêts et bourses) ont probablement eu aussi des répercussions. À cela s'ajoute la faiblesse relative du marché du travail au cours des années 90 par rapport à ce qu'il avait été la décennie précédente, comme en témoignent les taux inférieurs d'emplois à temps plein et le niveau inférieur des revenus médians parmi les personnes travaillant à temps plein.

Technologies de l'information et des communications dans les écoles

Tous les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation ont dressé des plans d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) pour aider les élèves à acquérir les compétences nécessaires à une participation sans réserve à une société de plus en plus complexe et fondée sur le savoir. En général, les élèves du deuxième cycle du secondaire disposent de plus d'ordinateurs. En février 1999, par exemple, il y avait un ordinateur pour neuf élèves au primaire, comparativement à un ordinateur pour huit élèves du premier cycle du secondaire et à un pour sept au deuxième cycle du secondaire.

Dès cette époque, les écoles canadiennes avaient largement accès au réseau Internet à des fins éducatives. En effet, 88 p. 100 des élèves du primaire et 97 p. 100 des élèves du secondaire fréquentaient une école ayant accès au réseau Internet. À l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, toutes les écoles y étaient branchées. Le tiers des élèves du primaire et du premier cycle du secondaire et la moitié des autres élèves du secondaire utilisaient le courrier électronique (courriel) pour les besoins de l'apprentissage.

De plus, 76 p. 100 des élèves du primaire, 80 p. 100 des élèves du premier cycle du secondaire et 87 p. 100 des élèves du deuxième cycle du secondaire avaient, dans le cadre de leurs activités scolaires, extrait de l'information de sites Web. Le pourcentage des élèves qui avaient conçu ou

tenu à jour un site Web variait de 9 p. 100 au primaire à 53 p. 100 au deuxième cycle du secondaire.

Les autorités scolaires imputent principalement au nombre insuffisant d'ordinateurs dans les écoles la difficulté d'atteindre les objectifs en matière de branchement. Cet obstacle aurait affecté plus de 60 p. 100 des élèves. On cite aussi l'insuffisance de la préparation des enseignantes et enseignants, l'insuffisance de leurs compétences en la matière et l'insuffisance des possibilités de formation qui leur sont offertes.

Résultats en éducation

Les résultats des évaluations pancanadiennes en mathématiques, en sciences, en lecture et en écriture révèlent un gain du point de vue de l'apprentissage chez les élèves de 13 à 16 ans. Le rendement inférieur en lecture et en écriture des minorités francophones et des garçons indique que ces groupes nécessitent une attention particulière. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir un diplôme d'études secondaires et plus nombreuses à terminer leurs études postsecondaires. Par comparaison avec d'autres pays du G-7, toutefois, le Canada se classait avant-dernier pour le rapport du nombre de diplômés au total des personnes ayant 18 ans en 1996.

Les compétences exigées par nombre d'emplois ont augmenté, suscitant un besoin correspondant d'un niveau de scolarité supérieur. La diplomation postsecondaire a considérablement augmenté de 1976 à 1997, pour les hommes comme pour les femmes. Le nombre total de diplômes postsecondaires décernés a augmenté de 67 p. 100 pendant cette période. En 1997, la plus grande proportion (50 p. 100) était constituée de diplômes de premier cycle, suivis par les diplômes d'études collégiales, à 40 p. 100. Ce sont les maîtrises et les doctorats qui ont le plus augmenté. La forte diplomation observée en Nouvelle-Écosse témoigne de la capacité supérieure du réseau postsecondaire de la province, qui dépasse en fait les besoins de la population locale.

Équité

Un examen des questions relatives à l'équité révèle que les niveaux de scolarité atteints par la population autochtone sont inférieurs à ceux de la population non autochtone. Par rapport à la population non autochtone, un pourcentage plus élevé de la population autochtone ne termine pas des études secondaires. Seul un petit pourcentage d'Autochtones sont titulaires d'un grade universitaire. En 1996, 42 p. 100 des travailleuses et travailleurs autochtones n'avaient pas terminé leurs études secondaires, contre 22 p. 100 de la population active non autochtone. Les chiffres correspondants pour les études postsecondaires étaient de 35 p. 100 et de 52 p. 100 respectivement.

Parmi les minorités linguistiques, la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires est inférieure chez les personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français (y compris les personnes dont la langue première est une langue autochtone) par rapport à ce qu'elle est chez les anglophones ou les francophones. Par contre, la probabilité que les membres de ce groupe soient titulaires d'un grade universitaire est supérieure, ce qui est peut-être plus imputable à la politique d'immigration qu'aux systèmes d'éducation du Canada.

Il y a corrélation entre le niveau de scolarité d'une personne et le statut socio-économique (SSE)

de ses parents. Toutefois, les taux de fréquentation de l'université ont augmenté pour tous les groupes socio-économiques entre 1986 et 1994.

Situation sur le marché du travail

Pour les individus comme pour les sociétés, l'éducation et la formation ont pour principal objectif de déboucher sur une bonne situation professionnelle, surtout en regard de l'incidence de cette situation sur la compétitivité actuelle et future de l'économie canadienne. Sur le marché du travail canadien, plus le niveau de scolarité est élevé, plus le taux d'emploi est élevé et plus le taux de chômage est faible.

Dans les années 90, c'est principalement le diplôme d'études secondaires qui faisait une différence. En 1990, chez les hommes, le taux d'emploi des diplômés du secondaire était à peu près le même que celui des diplômés universitaires et du collégial et se situait bien au-dessus du taux enregistré chez les hommes n'ayant pas terminé d'études secondaires. Chez les femmes, le taux d'emploi des diplômées du secondaire était légèrement plus faible que chez les diplômées de programmes postsecondaires, mais se situait bien au-dessus de celui des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. Toutefois, à cet égard, les différences entre les sexes s'amenuisent à mesure qu'augmente le niveau de scolarité.

La récession des années 90 a eu des répercussions durables, les milieux de travail et les secteurs d'activité ayant entrepris de profondes restructurations pour tirer parti des possibilités offertes par les technologies des communications et pour surmonter les contraintes découlant de la nature concurrentielle des marchés mondiaux. L'emploi dans les professions demandant peu de compétences a connu une baisse, tandis que la croissance de l'emploi se concentrait dans les professions libérales et les professions de gestion exigeant des niveaux plus élevés de scolarité et de compétence.

En 1998, parmi les personnes qui n'avaient pas terminé d'études secondaires, seule la moitié des femmes âgées de 25 à 54 ans avaient un travail, comparativement à plus de 70 p. 100 des hommes. Le taux d'emploi parmi les titulaires de diplômes universitaires était de 86 p. 100 chez les femmes contre 93 p. 100 chez les hommes de ce même groupe d'âge. C'est dans les domaines du commerce, de la gestion et de l'administration, du génie et de la santé qu'on trouvait les plus hauts pourcentages de personnes travaillant à temps plein parmi ces diplômés. Le taux de chômage global s'élevait à un peu plus de 6 p. 100 en avril 2000.

Les titulaires de diplômes d'études postsecondaires représentent un grand investissement en développement du capital humain. En effet, la transition de l'école au travail est maintenant longue et complexe. Les jeunes de 15 à 24 ans sont désormais plus nombreux à étudier à temps plein et combinent d'ailleurs travail et éducation pour faciliter cette transition. Parmi les 83 p. 100 des 15 à 19 ans qui fréquentaient l'école en 1996 (une augmentation par comparaison avec les 68 p. 100 de 1976), le pourcentage des élèves qui travaillaient est passé à 31 p. 100 après avoir culminé à 35 p. 100 en 1986.

Huit pour cent, environ, des cohortes universitaires de 1986 et de 1995 ont quitté leur province de résidence pour fréquenter une université d'une autre province. C'est plus que le double du taux de mobilité des élèves des collèges et plus que le triple des diplômés de programmes

techniques. Le mouvement des diplômés hors de la province où ils ont étudié, par contre, est probablement lié surtout aux possibilités d'emploi. La mobilité des étudiants et des diplômés est par ailleurs plus élevée à l'université qu'à d'autres niveaux, ce qui indique peut-être que les collèges communautaires axent leurs programmes sur les besoins en main-d'œuvre des employeurs locaux.

NOUVELLES STRATÉGIES

Il ne fait aucun doute que les systèmes d'éducation doivent réagir à la mondialisation de l'économie. C'est pourquoi un grand nombre de programmes sont en révision et que l'on considère de nouvelles orientations. Dans le contexte « mondial » actuel, les activités des éducatrices et éducateurs canadiens et de leurs établissements sur la scène internationale importent plus que jamais. Bien plus qu'un programme d'aide du Canada au développement d'économies émergentes; elles sont une ressource essentielle à l'enrichissement des systèmes d'éducation canadiens.

Cette vision est particulièrement vraie s'agissant de composer avec le multiculturalisme et les besoins des groupes culturels et linguistiques dans les écoles et, plus largement, de tout l'éventail des facteurs qui entourent l'apprentissage et la sensibilisation interculturels. Les activités internationales aident les Canadiennes et Canadiens à comprendre le contexte dans lequel les générations actuelles d'étudiants et d'étudiantes devront livrer concurrence sur la scène internationale.

La mobilité des étudiantes et des étudiants aux échelons supérieurs du système d'éducation (collèges et universités) influe de plus en plus sur la participation du pays au contexte mondial, puisqu'elle permet d'acquérir des compétences « internationales ». Le gouvernement fédéral finance actuellement deux programmes d'appui à la mobilité internationale : le Programme de mobilité nord-américaine en éducation supérieure et le Programme Canada - Communauté européenne de coopération en matière d'éducation supérieure et de formation. Mais il faut accroître l'ampleur et la portée des initiatives de mobilité internationale pour répondre aux exigences croissantes d'une société fondée sur le savoir.

Le Canada s'efforce de rester compétitif dans la nouvelle économie du savoir, et les employeurs cherchent désormais des qualifications supérieures. D'ailleurs, des citoyens instruits contribuent toujours plus facilement à la société et participent plus efficacement à la démocratie. Il faut donc de nouvelles stratégies pour rentabiliser l'investissement dans le capital humain.

Initiatives en matière d'éducation continue

L'éducation continue est considérée au Canada comme un moyen de doter la population canadienne des compétences nécessaires à la concurrence inhérente à l'économie mondiale. La formation de base des jeunes et des adultes gagne en importance au vu de la formation nécessaire aux emplois fondés sur la connaissance qu'offrira le XXI^e siècle. La reconnaissance des acquis antérieurs, même moins formels, importe aussi, pour que la formation soit aussi rentable que possible pour les apprenants comme pour les établissements d'enseignement et les employeurs.

Par le discours du Trône de 1999, le gouvernement du Canada s'est engagé à dresser un plan d'action national sur les compétences et l'apprentissage. Le plan doit faire une bonne place aux projets d'éducation continue, à la formation de base des adultes et aux campagnes de sensibilisation à l'importance de développer ses compétences. Il s'agit essentiellement de permettre aux Canadiens de développer leurs compétences en fonction de l'évolution de l'économie et d'arriver à financer leur éducation continue.

Une kyrielle d'organisations éducatives, gouvernementales et privées du Canada ont fait de l'éducation continue le cadre stratégique de leur travail. Dans ce contexte, des conventions entre organismes d'éducation ou de formation quant à la valeur relative des programmes d'études et des crédits décernés par chacun permettent aux gens de passer facilement et utilement d'un programme à un autre en réduisant l'investissement nécessaire en temps et en argent. Bref, les programmes de coordination facilitent l'éducation continue et les changements d'emploi qui y sont souvent associés. Au sein du réseau des collèges communautaires, on s'efforce toujours, sous la gouverne de l'Association des collèges communautaires du Canada, de conclure un protocole pancanadien pour le transfert des acquis scolaires (près de 100 collèges ont signé jusqu'ici).

La province de Nouvelle-Écosse finance un certain nombre de projets et de programmes novateurs aidant les apprenantes et apprenants adultes à acquérir une formation de base qui leur permette de mieux vivre à une époque changeante. Il s'agit entre autres de réseaux d'éducation communautaires, de cours par correspondance, d'un programme de tests d'équivalence d'études secondaires, d'un projet de formation en milieu de travail et d'un projet de formation de base destiné aux adultes. L'objectif de ce dernier est l'acquisition de compétences reconnues et transférables qui facilitent l'accessibilité, la reconnaissance et la mobilité.

Au Québec, la formation des enseignants est axée sur la culture de l'éducation continue et l'adoption d'une démarche individuelle et collective du perfectionnement professionnel. Il faut en effet que tous puissent renouveler continuellement leurs connaissances et leur réflexion critique pour s'adapter aux réalités changeantes de la société. Le Québec s'apprête par ailleurs à faire connaître ses orientations en matière de formation continue pour l'ensemble de la clientèle adulte. Cette politique, à caractère gouvernemental, proposera des actions concrètes en matière d'intervention de l'État pour augmenter les compétences professionnelles des adultes. Elle fera une large place à la concertation avec les principaux responsables de la formation des adultes.

Enrichissement des programmes de formation

L'évolution de l'économie et les progrès rapides de la technique ont bouleversé le monde du travail. Il importe donc que les Canadiens et les Canadiennes puissent se former en conséquence. Or, les collèges communautaires se distinguent à cet égard étant donné leurs liens avec l'entreprise et l'industrie et leur offre de programmes liés à l'emploi, qui sont faits d'un enseignement coopératif et de cours de formation continue.

Ainsi, le *Nova Scotia Community College* et la *University College of Cape Breton (UCCB)* offrent une formation technique caractérisée par la qualité, l'actualisation et la pertinence. Les programmes de stages sont continuellement mis à jour et revus en fonction des besoins de

l'industrie. En outre, l'UCCB collabore avec la division du ministère de l'Éducation de la province responsable des stages à l'élaboration d'un modèle d'homologation.

En Alberta, un programme d'apprentis inscrits (*Registered Apprentice Program* ou RAP) permet aux élèves d'entreprendre un stage tout en poursuivant leur formation dans un établissement d'enseignement. Des programmes novateurs permettent par ailleurs de reconnaître les acquis et d'offrir des stages de qualité aux personnes admissibles.

Grâce au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, les élèves de cette province font un stage parallèlement à leurs études secondaires. Le gouvernement a élargi le programme et a plus que doublé le financement depuis 1998, en vertu de la nouvelle *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*. Le gouvernement s'attaque aussi à la pénurie de compétences essentielles dans certaines industries. Il s'est engagé en outre à financer pendant trois ans un nouveau fonds d'innovation en matière de stages, qui devrait faciliter la modernisation des programmes existants de formation en classe et l'instauration de cours liés à de nouveaux métiers.

Programmes d'emplois pour les étudiants et les jeunes

L'Association des collèges communautaires du Canada est une organisation nationale créée pour représenter les collèges et instituts techniques auprès du gouvernement, des entreprises et de l'industrie, au Canada et sur la scène internationale. Les collèges sont liés aux collectivités qu'ils servent et sont généralement le principal foyer des programmes d'éducation des adultes et des programmes de formation liés à l'emploi. Les programmes d'études sont conçus à partir de ressources propres à l'industrie et de programmes de formation en industrie. Les élèves étudient et travaillent en alternance, selon les semestres.

Pour faciliter la transition de l'école au travail, bon nombre de provinces offrent des programmes et des services d'emploi aux étudiants et aux jeunes. Au Manitoba, par exemple, beaucoup d'élèves trouvent un emploi lié à la carrière envisagée et à des postes qui leur offrent une expérience très utile (CareerStart est l'un de ces programmes de financement des salaires destiné à aider les employeurs du secteur privé à créer de nouveaux emplois d'été liés à la carrière pour des étudiants à temps plein et des jeunes chômeurs de 16 à 24 ans). Pour mieux informer les jeunes sur les possibilités de carrières, la province offre en outre aux écoles ainsi qu'aux organismes d'emploi et de formation un service d'information sur les carrières sur Internet.

En Saskatchewan, le programme *JobStart/Future Skills* établit un lien entre chômeurs et employeurs de la province en plus d'aider l'industrie à former ses travailleurs en vue de postes où la main-d'œuvre fait largement défaut. Par ailleurs, vingt centres d'emploi de la province offrent toute une gamme de programmes et de services liés à l'emploi, dont le programme provincial de jumelage d'emplois et de travailleurs le plus complet au Canada.

Au Québec, le gouvernement a récemment augmenté son appui financier afin que les cégeps puissent offrir un plus grand nombre de programmes techniques d'alternance travail-études. Il existe en outre vingt-trois centres collégiaux de transfert de technologie qui sont en mesure d'accompagner des entreprises de différents secteurs économiques dans leurs démarches d'innovation technologique. Ces centres accomplissent des activités de recherche appliquée et de

transfert technologique, permettant ainsi à des étudiants de faire des stages pratiques et à des enseignants de se ressourcer.

Établissements privés d'enseignement postsecondaire

Le secteur privé offre depuis longtemps des programmes d'études postsecondaires par l'intermédiaire de collèges d'enseignement professionnels et autres fournisseurs d'éducation et de formation de l'industrie. Or, les nouvelles technologies de l'information et des communications offrent une plate-forme novatrice à l'élargissement de l'offre.

En Ontario, en plus des universités privées que le gouvernement a autorisées pour accroître l'accessibilité des études supérieures, de nouveaux programmes combinant formation collégiale et universitaire seront bientôt en place pour répondre à l'évolution des marchés et aux besoins de l'économie émergente. Ces programmes novateurs auront pour objectif de répondre aux besoins uniques de l'évolution du marché du travail ontarien. Ainsi, Learnsoft Corporation, une entreprise de formation en gestion de Kanata, en Ontario, a annoncé le 1^{er} octobre 1999 la création d'une nouvelle université à but non lucratif, la Unexus University.

Activités internationales

Le Canada est une nation commerçante. Un emploi sur trois y est lié à l'exportation, jadis de ressources naturelles mais de plus en plus de produits liés au savoir.

Les collèges et instituts techniques du Canada sont les figures de proue du développement social et économique à venir grâce à leur collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec les entreprises, l'industrie et les syndicats et autres institutions éducatives. Ils suivent une démarche commune avec des institutions partenaires dans plus de 60 pays, dont beaucoup de pays du Commonwealth. En collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ou CMEC, l'Association des collèges communautaires du Canada a accueilli le premier congrès mondial des collèges et instituts polytechniques, à Québec, en 1999.

Par ailleurs, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance un certain nombre d'ententes de coopération internationale entre des collèges et des universités du Canada et d'autres pays dans le but de renforcer les institutions et d'offrir de meilleures possibilités d'éducation.

L'ACDI travaille également avec des ONG comme l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), le Service universitaire canadien outre-mer (CUSO) et le Comité central mennonite, entre autres, ainsi qu'avec des associations nationales comme la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants ainsi que les ministres provinciaux de l'éducation pour financer des projets permettant aux éducatrices et éducateurs du Canada de participer à des activités coopératives avec des collègues d'autres pays. L'expérience de ces enseignants et administrateurs de retour au Canada constitue l'une des ressources les plus utiles à la résolution des difficultés que posent l'éducation multiculturelle et les besoins des étudiants immigrants.

Il faut préciser également que, par l'intermédiaire de l'ACDI, le gouvernement du Canada a modifié ses priorités en matière de développement international pour donner plus d'importance à l'éducation de base. En plus de celle-ci, la santé et la nutrition, le VIH-SIDA et la protection de

l'enfance constituent les quatre volets du programme de développement social et reflètent l'engagement du Canada envers les objectifs convenus internationalement d'universaliser l'enseignement primaire d'ici 2015 et de combler les inégalités entre sexes à cet égard d'ici 2005. Cet engagement du Canada a été rendu très visible par la participation du pays au Forum mondial de l'éducation à Dakar, en avril 2000.

Par ailleurs, Développement des ressources humaines Canada finance et administre actuellement deux initiatives en vertu du Programme de mobilité internationale en éducation supérieure, lancé en 1995. Il s'agit du Programme de mobilité nord-américaine en éducation supérieure et du Programme Canada - Communauté européenne de coopération en matière d'éducation supérieure et de formation, qui ont pour but d'aider les jeunes Canadiennes et Canadiens à acquérir des compétences qui facilitent leur réussite dans l'économie mondiale. Grâce à la participation financière du gouvernement fédéral, jusqu'à 400 étudiantes et étudiants canadiens peuvent faire une partie de leurs études dans un autre pays, études entièrement sanctionnées par leur université au Canada. Le programme appuie également la collaboration entre établissements partenaires à l'élaboration de programmes d'études, de cours et de documents pédagogiques.

Promotion de l'éducation à l'étranger

Pour une nation commerçante participant à une économie mondiale, l'éducation en soi est un bien exportable. Du reste, le perfectionnement des ressources humaines et l'acquisition de compétences d'experts dans d'autres pays est un moyen pour le Canada de contribuer à la croissance des nations.

L'éducation est ainsi l'une des ressources les plus exportables de Nouvelle-Écosse. La province a en effet instauré une alliance unique entre ses universités, le *Nova Scotia Community College*, le secteur privé ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de dresser un plan de promotion internationale. La présence d'étudiants étrangers crée une ambiance d'études positive et aide à financer l'offre continue de programmes de qualité grâce aux revenus des droits de scolarité, actuellement estimés à quelque 7,5 millions de dollars canadiens chaque année.

L'éducation internationale a une incidence positive substantielle sur l'économie de la Colombie-Britannique, puisqu'elle améliore la capacité de la province de se tailler une place compétitive dans l'économie mondiale. Le gouvernement provincial finance l'éducation internationale au moyen de politiques et d'une subvention à l'organisme provincial idoine, appelé *British Columbia Centre for International Education* (BCCIE). Le BCCIE a vu le jour en 1990. Son mandat était de favoriser l'éducation internationale dans le réseau postsecondaire public de la province en établissant des liens éducatifs, culturels et économiques avec le reste du monde. Tous les établissements postsecondaires publics de Colombie-Britannique sont membres du BCCIE et offre des programmes et une expertise en matière de services aux étudiantes et étudiants étrangers ainsi qu'à une clientèle mondiale. Qui plus est, le gouvernement a mis sur pied l'*International Credential Evaluation Service* en 1996 et l'*Open Learning Agency* qui fournissent un service d'évaluation des documents de scolarité et de formation des immigrants qui viennent au Canada et des Canadiens qui ont fait des études à l'étranger.

La stratégie du ministère de l'Éducation albertain en matière d'éducation internationale comporte un cadre destiné à guider les efforts de promotion internationale et favoriser l'internationalisation de la population albertaine.

Au Manitoba aussi on tente de recruter des étudiantes et étudiants étrangers dans les établissements secondaires et postsecondaires, en partie pour combler la diminution des effectifs et, par conséquent, des inscriptions et des revenus. Toutefois, selon un rapport de l'Association des universités et collèges du Canada sur l'internationalisation des universités canadiennes, le recrutement a aussi pour but de former des diplômés riches d'une connaissance internationale et interculturelle, pour soutenir l'idée que les réseaux de connaissances devraient être de nature plus internationale et réagir, par l'éducation, au caractère de plus en plus interdépendant du monde.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) signale que la commercialisation dirigée sur les enfants et les jeunes en passant par les écoles est une question de plus en plus inquiétante. Des initiatives telles que *Youth News Network* (YNN) et la *Kid Power Conference* qui a eu lieu dernièrement à Toronto, à laquelle des représentants de centaines de sociétés ont pris part dans le but d'aider à élaborer des stratégies et des techniques visant à commercialiser des biens et services aux enfants dans les écoles, n'en sont que deux exemples.

La FCE est d'avis que l'enthousiasme pour la commercialisation des services d'éducation devrait être tempéré par les répercussions qu'elle aurait sur les pays en voie de développement qui font appel à ces services. Il faudrait signaler que la FCE offre un important programme d'aide internationale et fournit son appui au personnel enseignant et aux organismes de personnel enseignant des pays en voie de développement en répondant à leurs besoins de la façon dont ils les conçoivent.

Partenariats et partage

Le programme de partenariats sectoriels de la Saskatchewan offre des subventions pour inciter les industriels à s'associer à des fournisseurs de formation et à des organismes communautaires en vue d'élaborer des plans de perfectionnement des ressources humaines dans certains segments de l'industrie. Le plan de formation multipartite (*Multi-Party Training Plan* ou MPTP) est l'une de ces ententes. Il regroupe le gouvernement, des entreprises minières, des établissements de formation et des organisations autochtones qui collaborent à la compilation des attentes de chacun envers les programmes de formation, de manière à favoriser l'emploi des travailleurs du nord. Le résultat du MPTP est que les Autochtones du nord de la province jouissent du plus fort taux d'emploi dans l'industrie minière de toutes les régions du pays. Un plan similaire en est en voie d'élaboration pour l'industrie forestière de la province, qui croît très rapidement.

Le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse cherche à établir des partenariats internationaux en vue du programme *Open for Business*, qui offre des centres d'information à l'intention des travailleurs autonomes, pour stimuler l'entrepreneuriat par la diffusion de l'information et le partage de solutions et permettre aux jeunes de profiter des connaissances et de l'expérience d'autrui. Le programme a attiré jusqu'ici l'attention de l'Écosse, du Zimbabwe et de Trinidad et Tobago. Une entente de partenariat devrait être signée bientôt avec la Suède.

Le ministère de l'Éducation du Yukon cherche activement, pour sa part, à renforcer ses partenariats avec des enseignants, des parents, des étudiants, les gouvernements autochtones, les syndicats, le patronat et la collectivité en général, en veillant à ce que les parents participent activement aux décisions qui touchent l'éducation, en assurant le respect des obligations faites par le règlement des revendications territoriales et en maintenant son appui à la gestion locale des ressources.

L'Association canadienne des commissions et conseils scolaires encourage la formation de partenariats en dehors de l'école, comme aide à l'enseignement et à l'apprentissage mais aussi comme modèle à petite échelle du monde de plus en plus interdépendant dans lequel les étudiantes et étudiants d'aujourd'hui sont appelés à vivre. La variété des liens coopératifs qui renforcent les écoles et les réseaux scolaires partout au Canada va d'initiatives intergouvernementales à la co-entreprise entre école et collège, des partenariats d'affaires à l'initiative mixte entre commissions ou conseils scolaires. C'est ainsi que Carleton University, à Ottawa, fournit aux élèves et au personnel enseignant des 22 écoles secondaires locales qui sont ses partenaires des services de bibliothèque privilégiés, une inscription « bon départ » aux élèves qui sont en dernière année du secondaire, des conseils quant aux programmes d'études et la visite de professeurs en classe.

Pour sa part, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCEE) travaille depuis 36 ans à mettre sur pied des programmes de coopération internationale avec des associations nationales d'enseignantes et d'enseignants d'Afrique, d'Asie, du Pacifique Sud, des Caraïbes et d'Amérique latine. Son programme de partenariat vise le développement durable par l'entremise de services de perfectionnement professionnel comme la formation en cours d'emploi, les bourses aux femmes qui souhaitent étudier, la mise sur pied et le maillage de centres de ressources, le développement organisationnel, la formation à l'esprit d'entreprise et le financement au moyen de prêts. La FCEE travaille avec d'autres ONG à l'avancement de l'éducation et au rehaussement du statut de la profession enseignante dans un contexte international.

Le classement de l'éducation fondamentale parmi les priorités canadiennes en matière de développement devrait favoriser la coopération internationale entre les ministères de l'éducation, les écoles et les enseignants. C'est la promesse d'une participation accrue des éducatrices et des éducateurs canadiens (surtout aux niveaux primaire et secondaire) ainsi que de leur coopération accrue avec des collègues de pays en développement.

La coopération entre Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et d'autres organismes (gouvernementaux ou non) en vue de créer un guichet unique a débouché sur l'offre à la population canadienne d'une information plus efficace que ne l'aurait permis un travail en vase clos. L'expérience montre à quel point des intervenants multiples peuvent collaborer et réussir à créer des programmes et des services qui répondent vraiment aux besoins des intéressés. S'inspirant de ce modèle de partenariat, DRHC entend créer sur l'hypertoile une passerelle internationale pour stimuler d'autres formes de collaboration afin de promouvoir le Canada comme une destination d'études privilégiée et un pays à la fine pointe des services éducatifs aux étudiantes et étudiants étrangers.

Il n'existe pas au Canada d'organisation nationale qui supervise les normes professionnelles comme en Australie, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni. Il y a bel et bien (et de plus en plus) des normes professionnelles d'application nationale, mais elles sont surtout concentrées dans les domaines de compétence fédérale comme l'aviation. Les normes existantes sont le fruit du travail des services provinciaux et territoriaux de stages, qui y travaillent en partenariat avec l'entreprise, les syndicats et le secteur de l'éducation. Il faut noter l'importance croissante du travail de divers conseils sectoriels de l'industrie regroupant des représentants du patronat et des syndicats, du monde de l'éducation (collèges et instituts techniques, surtout) et des gouvernements qui évaluent pour y répondre ensemble leurs besoins en ressources humaines, y compris pour ce qui est de la formation et de l'élaboration de normes professionnelles.

POSSIBILITÉS ET DIFFICULTÉS À VENIR

En 1936, le premier ministre Mackenzie King disait que si certains pays ont trop d'histoire, nous avons trop de géographie... De fait, la grande difficulté des XIX^e et XX^e siècles a été d'unifier la masse continentale et les populations largement dispersées du pays en un tout, d'abord par des réseaux de transport ferroviaire et routier, puis par les technologies des communications radiophoniques et téléphoniques. La géographie tient encore une large part dans la réalité canadienne.

Les progrès rapides des communications électroniques ne limitent plus l'accessibilité de l'éducation dans le temps et l'espace. Les nouvelles technologies de l'information et des communications sont toutefois assorties de difficultés qui leur sont propres. Qu'on songe surtout à l'assimilation culturelle et à la nécessité, pour nos enseignants et les jeunes du pays, de maîtriser l'informatique.

Distance

La dispersion de populations relativement faibles en Saskatchewan et au Manitoba, l'exode des campagnes vers les villes et les rigueurs du climat entraînent des besoins de financement critiques. Ainsi, il est plus difficile et plus coûteux d'assurer la sécurité des élèves en campagne que dans les centres plus densément peuplés ou là où le climat est moins rigoureux.

Technologie

Dans sa réponse au discours du Trône, en octobre 1999, le premier ministre confirmait la volonté du gouvernement fédéral d'assurer de meilleures possibilités d'apprentissage d'ici deux à cinq ans en élargissant Rescol et en créant une infrastructure de communication moderne afin de relier toutes les écoles et toutes les bibliothèques du Canada par l'intermédiaire d'Internet. Les programmes virtuels d'Internet pourraient avoir une incidence marquée sur la mobilité des étudiants et l'offre d'une éducation postsecondaire en général, puisqu'un nombre croissant d'établissements canadiens et étrangers offrent des cours que les élèves peuvent suivre sans se déplacer.

Exode des cerveaux

Le Groupe d'experts sur les compétences a été créé en 1998 par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) mis sur pied par le premier ministre. Le rapport qu'il a

publié récemment souligne l'absence de preuves formelles d'une pénurie actuelle et généralisée de compétences techniques et scientifiques dans les secteurs de l'industrie canadienne qui ont fait l'objet d'une étude approfondie (aérospatiale, automobile, biotechnologies, technologies de l'environnement, technologies de l'information et des communications). Il n'y aurait pas non plus de signes d'un massif « exode de cerveaux ». Le Groupe d'experts s'inquiète malgré tout de la perte de travailleurs très compétents et très performants en certains domaines. Il est préoccupé en outre du fait que le Canada ne tire pas pleinement avantage de la contribution potentielle des immigrantes et immigrants de fraîche date à la prospérité du pays ainsi que de la pénurie de travailleurs compétents en matière technique et administrative.

Or, l'éducation peut assurer cette formation dans des domaines administratifs et techniques essentiels, comme elle peut être la pierre d'angle de la protection et du maintien des collectivités locales. Au Manitoba, par exemple, des programmes sont mis en œuvre afin d'axer l'éducation sur les besoins des collectivités et on cherche à encourager les diplômés du secondaire et du postsecondaire à rester dans leurs collectivités d'origine. En Saskatchewan, les diplômés des collèges et des universités qui s'établissent dans la province sont admissibles à un crédit d'impôt spécial qui les aide à rembourser les prêts contractés pour la formation et l'éducation.

Financement

L'érosion des secteurs économiques traditionnels accentue les pressions qui s'exercent sur des ressources pourtant limitées. Les écoles sont tenues d'assurer une infrastructure suffisante et sûre, le maintien des coûts autour d'un certain niveau et l'équilibre approprié du rapport enseignant-élèves malgré la diminution des ressources de fonctionnement, tout en répondant à des besoins croissants en matière de technologie.

Pour répondre aux besoins d'effectifs croissants d'études postsecondaires, l'Ontario a créé 73 000 places dans les collèges et universités de la province, grâce à de nouvelles installations bâties en vertu du programme SuperCroissance. L'investissement de l'Ontario à hauteur d'un milliard de dollars canadiens et la contribution des partenaires totalisent à 1,8 milliard de dollars canadiens en construction d'installations pour les collèges et universités de la province, le plus vaste programme d'immobilisation depuis plus de 30 ans.

L'insuffisance de la technologie et des infrastructures restent un problème de taille pour les établissements postsecondaires. L'ampleur de ces pénuries, couplée à la nécessité imposée par plus d'un programme de rester à l'avant-garde de la technologie, représente une difficulté majeure. Malgré les initiatives récentes comme SuperCroissance, les besoins suivent une courbe exponentielle. Par ailleurs, la génération qui aborde actuellement les études postsecondaires est très avancée sur le plan informatique. Ces jeunes ont un style d'apprentissage différent et sont très à l'aise avec la technologie, souvent même plus que bon nombre de leurs enseignants. Il y a donc urgence à former un personnel qui soit capable de proposer un apprentissage fondé sur la technologie au collège et à l'université comme au primaire et au secondaire.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) existe depuis 1964. Il est financé par le gouvernement fédéral et mis en œuvre en partenariat avec les provinces. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE mais reçoivent une compensation financière qui leur permet d'offrir leurs propres régimes d'aide aux étudiants. Le

PCPE complète les ressources propres des étudiants et est offert sans égard au champ d'études aux étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires qui sont admissibles, c'est-à-dire dont la formation dépend de cette aide. Plus de 3,4 millions d'étudiantes et d'étudiants à temps plein ont bénéficié du PCPE depuis sa création.

Pourtant, malgré le PCPE et les régimes d'aide provinciaux, les étudiantes et étudiants des programmes postsecondaires s'endettent de plus en plus. Un groupe de travail national créé par l'Association des collèges communautaires du Canada s'emploie d'ailleurs à analyser en profondeur l'endettement des étudiants et étudiantes des programmes postsecondaires du Canada et leurs besoins financiers. L'Association est très préoccupée par l'endettement de personnes pourtant admissibles aux prêts gouvernementaux et encore plus par le fait que certaines personnes sont incapables de faire des études postsecondaires, faute d'argent, étant donné le financement d'étudiantes et d'étudiants qui n'ont pas vraiment besoin d'aide financière. L'idée qu'une personne puisse cumuler une dette qui dépasse parfois la valeur de la maison familiale est inacceptable pour nombre de familles, surtout quand la famille compte plus d'un membre qui souhaite faire des études postsecondaires. En outre, l'incidence du coût des études postsecondaires sur la situation générale des familles dont les membres ne sont pas admissibles aux prêts, surtout pour les familles à revenu moyen, pourrait s'alourdir, à mesure que les générations antérieures se retirent sans ressources financières suffisantes.

Le programme des Bourses du millénaire annoncé en 1998 par le gouvernement du Canada et assorti d'un budget de 2,5 milliards de dollars a pour but d'accroître l'accessibilité des études postsecondaires et de réduire l'endettement des étudiants. Quelque 100 000 bourses de 3000 dollars en moyenne seront décernées à des étudiantes et étudiants du Canada chaque année pendant dix ans.

Identité culturelle

On estime que d'ici 2010, un jeune sur trois en Saskatchewan et au Manitoba sera d'origine autochtone. Or, pour répondre aux besoins uniques de ce segment croissant de la population, les deux provinces mettent sur pied des établissements contrôlés par les Autochtones. Au Manitoba, par exemple, bon nombre de programmes en langue autochtone sont offerts et un certain nombre d'écoles primaires et secondaires autochtones ont été ouvertes.

Citons à cet égard le programme des enseignantes et enseignants autochtones des villes de la Saskatchewan (le *Saskatchewan Urban Native Teacher Program*), qui forme des Autochtones à l'enseignement dans le sud de la province, ainsi que le *Northern Teacher Education Program*, qui a un mandat semblable pour le nord de la province, où les Autochtones représentent environ 80 p. 100 de la population. Les deux mènent à un baccalauréat en éducation. De même, le *Northern Professional Access College* offre à la population du nord de la Saskatchewan les deux premières années du baccalauréat général. Ces programmes ont servi de modèles dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs.

Nouveaux partenariats pour de nouvelles compétences

Le Canada compte profiter de la stratégie qui lui a donné la main-d'œuvre la plus éduquée du monde. Par l'intermédiaire du plan d'action national en matière de compétences et d'apprentissage, le gouvernement va s'allier à d'autres gouvernements, à des organismes publics

et privés ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes. Des conseils sectoriels vont jouer un rôle important dans la concrétisation de cette initiative en réunissant des représentants des entreprises, du syndicat, de l'éducation et d'autres groupes professionnels pour répondre aux besoins en ressources humaines d'importants secteurs de l'économie canadienne.

CONCLUSION

L'internationalisation et la mondialisation de l'activité humaine et économique vont exposer la société canadienne à la concurrence d'autres pays. À l'évidence, la qualité de l'éducation que nous donnons à nos jeunes doit aider le Canada à relever les défis du XXI^e siècle. Voilà pourquoi bon nombre de provinces et de territoires se dotent de nouveaux programmes d'éducation plus axés sur les connaissances de base et le développement intellectuel des élèves.

Les connaissances diffusées par les programmes universitaires et collégiaux contribuent substantiellement à la formation d'une main-d'œuvre capable de réussir et de s'adapter à un climat de changement. Les universités canadiennes sont riches d'une longue tradition de coopération internationale. Pourtant, comme le souligne l'Association des universités et collèges du Canada, l'internationalisation de l'université implique une transformation de l'enseignement et de l'apprentissage, une transformation essentielle à la qualité future de l'enseignement supérieur au Canada.

Au Canada, l'éducation se veut stimulante et de nature à instiller la volonté et la capacité d'apprendre. Elle doit initier les étudiantes et les étudiants au monde de la culture, les préparer à assumer leur rôle dans la société des adultes et les rendre capables de jugements réfléchis et d'actions responsables. Ainsi préparés, en effet, les adultes de demain pourront relever les défis de la mondialisation grâce à leur ouverture d'esprit et à leur capacité de s'adapter en fonction des changements qui ne manqueront pas de survenir.

RESSOURCES DE L'HYPERTOILE

Les sites suivants, tenus par les autorités et organisations responsables de l'éducation au fédéral, dans les provinces et les territoires, contiennent d'utiles informations sur l'éducation au Canada.

Conseil des ministres de l'éducation (Canada) - CMEC
www.cmec.ca (bilingue)

Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
www.bced.gov.bc.ca (unilingue anglais)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie de la Colombie-Britannique
www.aett.gov.bc.ca (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation de l'Alberta
www.learning.gov.ab.ca (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation et ministère de l'enseignement postsecondaire et de la Formation de Saskatchewan
www.sasked.gov.sk.ca (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba
www.gov.mb.ca/educate (bilingue)

Ministère de l'Éducation et ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario
www.edu.gov.on.ca (bilingue)

Ministère de l'Éducation du Québec
www.meq.gouv.qc.ca (bilingue)

Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
www.gov.nb.ca/education (bilingue)

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
www.ednet.ns.ca (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
www.gov.pe.ca/education (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve
www.nf.ca/edu (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation du Yukon
www.yk.ca/depts/education (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest
www.siksik.learnnet.nt.ca (unilingue anglais)

Ministère de l'Éducation du Nunavut
www.nunavut.com/education (bilingue inuktitut-anglais)

Développement des ressources humaines Canada
www.hrhc-drhc.gc.ca

Ciblétudes interactif
www.cibletudes.ca (bilingue)

Industrie Canada (Rescol)
www.schoolnet.ca (bilingue)

Statistique Canada
www.statcan.ca (bilingue)

Conseil consultatif des sciences et de la technologie
<http://acst-ccst.gc.ca> (bilingue)

Association canadienne des commissions/conseils scolaires
www.cdnsba.org (bilingue)

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
www.ctf-fce.ca (bilingue)

Association canadienne d'éducation
www.acea.ca (bilingue)

Association des universités et collèges du Canada
www.aucc.ca (bilingue)

Association des collèges communautaires du Canada
www.accc.ca (bilingue)

Le site suivant (unilingue anglais) offre des liens vers de nombreux autres sites utiles en matière d'éducation :

Ontario Institute for Studies in Education (OISE)
www.oise.utoronto.ca